

Psychologie

Le magazine de l'Ordre des psychologues du Québec

volume 30
numéro 04
juillet 13

QUÉBEC

Les applications mobiles, de nouveaux supports aux outils traditionnels

Éditorial – Le DSM-5, une bible?

**De nouvelles activités admissibles
à la formation continue en psychothérapie**



Intégration
par les mouvements
oculaires

IMO

Une solution globale et efficace aux souffrances
des personnes traumatisées.
Un traitement dont la rapidité honore le plein potentiel
d'autogénération de l'être humain.

Maintenant disponible
chez Quebecor



Contenu

Niveau 1

Origine de l'IMO. Différences entre traumas et souvenirs intégrés. Types de problématiques pouvant être aidés par l'IMO. Évaluation du client spécifique à l'IMO. Sur quelle mémoire débiter. Comment procéder à l'IMO. Suivi des rencontres. IMO avec les enfants. IMO pour des douleurs ou maladies psychosomatiques. IMO pour prévenir l'inscription de traumatismes.

Niveau 2

Révision des notions importantes du volet 1. Approfondissement du fonctionnement de la mémoire. IMO pour développer des ressources chez le client. IMO avec les clientèles psychiatriques. Protocole avancé pour accélérer l'IMO. Le lemniscus, questions-réponses.

«Merci Danie pour tout et pour ton dynamisme contagieux et énergique! Très intéressant comme technique et impressionnant.»

Mireille Bourdeau, psychologue

«Très stimulant. Ça a vraiment répondu à mes attentes! Merci beaucoup!»

Lucie Legault, psychologue

«Expérience extraordinaire qui m'a permis de connecter avec une toute autre méthode d'intervention.»

Katrine Schuessler, psychologue

IMO-1 Québec: 16-17 sept. 2013
Toronto (in english): June 13-14, 2013
Montréal: 27-28 mars 2014

Formation continue IMO

Montréal: 25 sept. 2013
26 mars 2014 24 sep. 2014

IMO-2 Montréal: 26-27 sept. 2013
25-26 sept. 2014

8h30 à 17h30, les deux jours

Régulier: 650\$ + tx = 747,33\$ / pers.
Réservation*: 600\$ + tx = 689,85\$ / pers. * Paiement trois semaines
Communautaire: 400\$ + tx = 459,90\$ / pers. avant la tenue de la formation

N.B.: 10 heures de formation continue sont nécessaires pour obtenir la certification praticien IMO 1

Formatrice: Danie Beaulieu, Ph. D., psychologue

Superviseurs accrédités:

Stéphane Migneault, psychologue
Stéphanie Deslauriers, psychologue
Annie Perreault, psychologue



**Thérapie
d'IMPACT**

UNE APPROCHE
VIVANTE,
DYNAMIQUE
ET IMPACTANTE

THÉRAPIE D'IMPACT

Montréal: 28-29-30 mai 2014

TECHNIQUES D'IMPACT

Approche individuelle

Montréal: 1^{er} octobre 2013, 24 mars 2014

Approche groupe, couple, famille

Montréal: 25 mars 2014

DÉVELOPPER L'INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE DES PETITS ET DES GRANDS

Montréal: 9 avril 2014

BYE BYE ANXIÉTÉ

Montréal: 4 octobre 2013, 7 octobre 2014

L'ART DE SEMER

Montréal: 10 avril 2014

RELATIONS INTERPERSONNELLES

Montréal: 11 avril 2014

LE DEUIL ET SES ISSUES

Montréal: 3 octobre 2013, 9 octobre 2014

BURNOUT ET DÉPRESSION

Montréal: 2 octobre 2013, 8 octobre 2014

**Nouvelle
formation:**

**Êtes-vous Primate,
Automate ou Diplomate?**

Montréal: 10 octobre 2014

Tarifs par jour
9h à 16h

Réservation: 225\$ + tx = 258,69\$
Régulier: 250\$ + tx = 287,44\$
Groupe (3 et plus): 200\$ + tx = 229,95\$
Étudiant temps plein/
communautaire (avec preuve) 125\$ + tx = 143,72\$

Réservation: Paiement trois semaines avant la tenue de l'atelier.

Tarif régulier: réservation moins de trois semaines avant la tenue de l'atelier.

Tarif groupe: 3 personnes inscrites en même temps sous une même facture.

Les prix sont sujets à changement sans préavis.

Grande nouvelle!

Toutes les formations dans les programmes IMO et Thérapeute d'Impact sont maintenant reconnues par l'OPQ.

C.P. 1051, Lac-Beauport (Québec), Canada, G3B 2J8
T: 1 888 848-3747 • F: 1 855 888-3747
www.academieimpact.com • info@academieimpact.com



Académie

IMPACT

PSYCHOLOGIE & PÉDAGOGIE

en partenariat avec



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC

ASSURANCE VIE, SANTÉ ET VOYAGE



Des assurances qui ont de la personnalité!

Bénéficiez d'un régime d'assurance collective à la carte :

- › Invalidité
- › Maladies redoutées
- › Vie
- › Frais généraux de bureau
- › Médicaments
- › Maladie complémentaire
(physiothérapie, hospitalisation, soins infirmiers, etc.)
- › Voyage et service d'assistance
- › Soins dentaires
- › Frais d'optique

Appelez-nous pour une soumission :

1 855 256-5185

www.dpmm.ca/opq



Dale
Parizeau
Morris
Mackenzie

CABINET DE SERVICES FINANCIERS

sommaire

07

Éditorial

Le DSM-5, une bible?

« ...un simple outil au service du professionnel et non un dogme invoqué de manière simpliste ».

- Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre

09

Pratique professionnelle

Changements du côté de la formation continue liée à la pratique de la psychothérapie

Des activités non reconnues préalablement par l'Ordre, telles que les lectures et le codéveloppement, maintenant admissibles à l'obligation de 90 heures de formation continue sur 5 ans.

13

Déontologie

Décisions disciplinaires rendues au cours du dernier exercice financier

7 décisions de culpabilité ou de sanction et une décision concernant une limitation de la pratique ont été rendues par le conseil de discipline.

16

Les applications mobiles pour psychologues

7 applications pour votre téléphone intelligent ou votre tablette.

Jocelyn Morettini, psychologue



21

L'anorexie mentale chez la femme

Un contexte historique, économique et social a influencé

l'éclosion de cette maladie.

Julie Leduc, psychologue



Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0824-1724

Envoi en poste publication,
numéro de convention 40065731

Ce magazine est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.



Psychologie

QUÉBEC

Psychologie Québec est publié six fois par année à l'intention des membres de l'Ordre des psychologues du Québec. La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source. Les textes publiés dans cette revue sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en rien l'Ordre des psychologues du Québec. L'acceptation et la publication d'annonces publicitaires n'impliquent pas l'approbation des services annoncés. Pour faciliter la lecture, les textes sont rédigés au masculin et incluent le féminin.

Ordre des psychologues du Québec

1100, avenue Beaumont, bureau 510
Mont-Royal Qc H3P 3H5
www.ordrepsy.qc.ca

25 1 700 psychologues participent à la tournée sur la loi 21

L'Ordre sillonne les routes du Québec dans le cadre de la tournée sur l'encadrement de la psychothérapie et la loi 21 et reçoit un accueil positif, autant sur place que par la webdiffusion.

Huguette R. Prosper, adjointe exécutive à la présidence



27



Il y a 40 ans, Aimé Hamann fondait l'approche de l'abandon corporel

À l'occasion du congrès biennal de l'abandon corporel, le psychologue Aimé Hamann sera honoré pour son rôle capital dans la création de cette approche.

28 Évaluer vos candidats en toute légalité

Les tests psychométriques aux fins de sélection de personnel doivent être utilisés dans le respect des droits individuels.

D^{re} Pascale L. Denis, psychologue

33

Zoom sur le site Web de l'Ordre

Le répertoire des membres de l'Ordre vous aide à trouver un superviseur qui répond à vos besoins.



- 42_ Saviez-vous que?
- 44_ Vient de paraître
- 45_ Activités des regroupements
- 48_ Tableau des membres / Registre des psychothérapeutes
- 48_ Petites annonces
- 50_ La recherche le dit

Comité de rédaction

Rédactrice en chef :: Diane Côté
D^r Nicolas Chevrier, psychologue
Rédaction :: Krystelle Larouche

Photos

Couverture :: Bernhard Lang /
The Image Bank / Getty Images
Pages 13, 25, 27 et 34 :: Alexa Tymocko

Publicité :: David St-Cyr

Tél. :: 514 738-1881 ou 1 800 363-2644

Télécopie :: 514 738-8838

Courriel :: psyquebec@ordrepsy.qc.ca

Abonnements ::

Membres OPQ :: gratuit
Non-membres :: 41,97 \$ / 6 numéros (taxes incluses)
Étudiants :: 26,44 \$ / 6 numéros (taxes incluses)

Dates de tombée des annonces publicitaires :

Septembre 2013 : 2 août 2013
Novembre 2013 : 27 septembre 2013

Conception graphique et production ::
MichauDesign



Des rabais exclusifs? C'est réglé.

**Profitez de 10 % de rabais
additionnel** sur vos assurances
automobile, habitation et véhicules
de loisirs



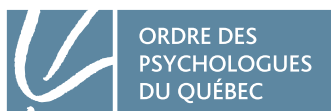
OBTENEZ UNE SOUMISSION

1 866 551-2641
lacapitale.com/opq



Demandez une soumission et courez la
chance de gagner un voyage de **8 000 \$**.

Règlement sur lacapitale.com/concoursgrupe



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC



La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages



Rose-Marie Charest / Psychologue
Présidente de l'Ordre des psychologues du Québec

Éditorial

Le DSM-5, une bible?

Dans le discours public, le DSM, et en particulier le DSM-5, dont il est beaucoup question en ce moment, est présenté comme la bible des psychiatres et des psychologues. Or une bible, selon le dictionnaire, est « un ensemble de textes sacrés ». Peut-on alors vraiment dire du DSM qu'il est une bible? Non, et ce, pour plusieurs raisons. Est-il un outil utile? Oui, mais à la condition justement d'en faire un simple outil au service du professionnel et non un dogme invoqué de manière simpliste.

De nombreuses critiques ont été formulées à l'endroit du DSM et la dernière version a suscité encore davantage la controverse. Plusieurs se questionnent sur les conséquences cliniques et sociales de la nouvelle classification. Ces questionnements se sont comme jamais étendus au grand public et c'est tant mieux, dans la mesure où ils font avancer la compréhension générale de la force et des limites d'un diagnostic, quel qu'il soit. Mais qu'en est-il pour les professionnels que nous sommes? Sommes-nous si étonnés qu'un outil diagnostique doive être manipulé avec beaucoup de prudence?

Le DSM classifie des diagnostics, non des personnes. Tout le défi du professionnel est de partir de la réalité clinique d'un individu pour tenter de voir en quoi elle s'apparente à celle d'autres personnes au point où il peut conclure qu'ils appartiennent à un même groupe, lui permettant ainsi de mieux comprendre, prédire, prescrire, intervenir, en se servant des connaissances acquises pour améliorer ses chances de succès auprès de cet individu. Cela exige de grandes compétences qui ne s'acquièrent pas à la stricte lecture d'un outil de classification.

Le fait d'attribuer à une personne un diagnostic psychologique peut avoir des conséquences importantes tant sur l'accessibilité au traitement, ce qui peut l'avantager, que, par exemple, sur les limites de son assurabilité ou de son employabilité, ce qui peut lui causer préjudice. Il s'agit donc d'une activité complexe, faisant appel à des compétences particulières et qui est à haut risque de préjudice. On comprend facilement que l'évaluation des troubles mentaux soit enfin devenue une activité réservée aux seuls professionnels formés pour l'exercer.

La compétence du psychologue repose non seulement sur sa connaissance des outils d'évaluation, mais sur l'esprit d'analyse statistique et méthodologique qu'il a été appelé à développer tout au long de ses études et qui continue de le guider dans toute démarche professionnelle. Le traitement de l'information recueillie auprès du client s'en inspire. L'écoute attentive s'enrichit d'une grille d'analyse, qu'elle enrichit en retour.

En plus de 30 ans de pratique clinique, je n'ai jamais rencontré deux personnes identiques, et ce, bien que plusieurs d'entre elles pouvaient recevoir le même diagnostic. Un langage commun est nécessaire, d'où la grande utilité du diagnostic. Les nuances sont de rigueur pour qui veut rendre compte de la réalité d'un individu.

Certains craignent que le DSM-5 fasse du tort. Or, le DSM-5 ne peut rien faire par lui-même. Le tort ou le bien qu'il causera sera fonction du degré de rigueur, de sens critique et de prudence dont fera preuve le professionnel qui l'utilisera. J'ai confiance que les psychologues continueront de mettre à contribution l'ensemble de leurs compétences, quel que soit l'outil utilisé.

Vos commentaires sur cet éditorial sont les bienvenus à :
presidence@ordrepsy.qc.ca

LA TROISIÈME VAGUE DES THÉRAPIES COMPORTEMENTALES ET COGNITIVES

Ateliers accrédités par l'OPQ pour la formation continue des psychothérapeutes.

ACT - Thérapie d'acceptation et d'engagement

Offre des outils flexibles pour promouvoir la pleine conscience, la distanciation d'avec les pensées, l'acceptation des émotions douloureuses et l'action en harmonie avec ses valeurs personnelles. Appuyée sur des données probantes, l'ACT est une thérapie comportementale, existentielle et humaniste.

FAP - Thérapie basée sur l'analyse fonctionnelle

Utilise la pleine conscience et le renforcement positif dans le moment présent. Fondée sur l'analyse clinique du comportement, elle aide à potentialiser la relation thérapeutique pour faciliter des changements profonds et durables. La FAP peut aisément s'intégrer à d'autres approches, en particulier l'ACT.

Nos formateurs



Benjamin Schoendorff M.Ps.

Psychologue, formateur ACT international et formateur FAP certifié. Auteur de *Faire face à la souffrance*, (Retz, 2009) et co-auteur de *La thérapie d'acceptation et d'engagement*, Guide clinique (de Boeck 2011).



Marie-France Bolduc M.Ps.

Psychologue, travaille en CLSC en santé mentale adulte, co-auteure de *La thérapie d'acceptation et d'engagement*, Guide clinique.

Invités internationaux

KELLY WILSON, un des trois fondateurs de l'ACT et auteur de *Mindfulness for two*. Kelly est un des formateurs ACT les plus demandés. Son atelier expérimental vous permettra d'explorer en profondeur les processus de l'ACT: acceptation, pleine conscience et action engagée.

Nouvelles dates **Montreal 13 & 14 février 2014**



RUSS HARRIS est l'auteur du *Piège du bonheur* et de *Passer à l'ACT*. Il est apprécié à travers le monde pour ses ouvrages et sa capacité à rendre la pratique de l'ACT simple et ludique.

Montreal 12 & 13 juin 2014

Traduction simultanée anglais / français.



Nos ateliers sont structurés autour du modèle intuitif de la matrice.

Niveau 1 : Bases théoriques et scientifiques. Habiletés cliniques : exercices expérimentaux, jeux de rôles, séquences vidéo.

Niveau 2 : Approfondissement pratique et théorique. Cas difficiles et trouble de personnalité.

Niveau 3 : Pratique des habiletés avancées, retour personnalisé.

Ateliers ACT/FAP en ligne : 8 rencontres hebdomadaires de 2 h en petit groupe (9 participants). Apprentissage distribué et intégration optimale à votre pratique.

Montréal

ACT niveau 1 : 3 & 4 octobre 2013
ACT level 1 in English : sept 12^e & 13^e 2013
FAP niveau 1 : 14 & 15 novembre 2013
ACT niveau 2 : 12 & 13 décembre 2013
ACT niveau 3 : 24 & 25 avril 2014
ACT level 2 in English : may 1^{er} & 2^e 2014

Québec

ACT niveau 1: 17 & 18 octobre 2013
FAP niveau 1: 28 & 29 novembre 2013
Atelier en ligne à partir du 2 septembre 2013

Prix (taxes en sus) : 375 \$, étudiants 150 \$, formation continue OPQ 400 \$.

Atelier en ligne : 500 \$.

Ateliers internationaux : 425 \$, étudiants 200 \$, formation continue OPQ 450 \$.

Renseignements et inscriptions : <http://guidecliniqueact.com>

Pratique professionnelle

Changements du côté de la formation continue liée à la pratique de la psychothérapie



Pierre Desjardins / Psychologue

Directeur de la qualité et
du développement de la pratique

pdesjardins@ordrepsy.qc.ca

_LA NÉCESSITÉ DE RÉVISER LA LISTE DES ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Il faut d'abord rappeler que, en vertu du Règlement sur le permis de psychothérapeute¹, tous ceux qui exercent la psychothérapie doivent se soumettre à l'obligation de compléter 90 heures de formation continue sur une période de cinq ans en participant à des activités inscrites au programme de l'Ordre². Ceci a amené l'Ordre à déterminer et à définir, dans un premier temps, les activités pouvant être inscrites au programme, en particulier celles faisant l'objet d'une reconnaissance préalable et inscrite au catalogue. Or, cette liste ne prenait pas en compte certains types d'activités moins formelles tout en étant formatrices, auxquelles participent fréquemment les psychologues et autres psychothérapeutes. L'intention du législateur, lorsqu'il a décidé d'imposer 90 heures de formation continue, était de contraindre les psychologues et autres psychothérapeutes à participer à des activités de formation dédiées à la pratique de la psychothérapie, activités formalisées et structurées, qui s'ajoutent à tout ce qu'ils font couramment dans le cadre de cette pratique. Le règlement ne signifie pas qu'ils n'auraient qu'à indiquer ce qui, dans le cadre de leur pratique courante ou dans leur engagement quotidien, est formateur.

_UNE RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

En plus des activités formelles reconnues et inscrites au catalogue, nous avons cherché à identifier ce qui pourrait être éventuellement considéré comme activité de formation continue admissible, s'appuyant notamment sur ce que d'autres ordres professionnels reconnaissent, pour en dresser une liste. À la suite de cette analyse, il a été résolu par le conseil d'administration de l'Ordre que soient considérées admissibles les activités qui entrent sous l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- la formation en milieu de travail;
- la rédaction d'articles ou d'ouvrages scientifiques ou professionnels;

- la lecture d'articles ou d'ouvrages scientifiques ou professionnels;
- le codéveloppement;
- l'enseignement universitaire.

La résolution du CA précise pour chacune des nouvelles activités admissibles les limites en ce qui concerne les heures pouvant être cumulées, les critères auxquels répondre de même que les pièces justificatives à conserver par le psychologue ou le psychothérapeute. Cette résolution modifie également les limites et critères pour certaines des activités auparavant admissibles³.

_QUELQUES CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES

Les nouvelles catégories d'activités considérées doivent bien sûr être liées à l'exercice de la psychothérapie. Contrairement aux activités reconnues et inscrites au catalogue, elles ne peuvent passer par le processus formalisé de reconnaissance d'activités de l'Ordre. Le cumul de ces heures est autorisé en laissant aux psychologues et autres psychothérapeutes la responsabilité de choisir, parmi ces activités, celles qui sont en lien avec l'exercice de la psychothérapie et satisfont aux critères dont fait état le document qui porte sur les modalités relatives à la formation continue en psychothérapie⁴.

_LES MODIFICATIONS APPORTÉES

Il faut souligner d'abord la suppression de la voie de la reconnaissance individuelle des activités de formation continue. Ce changement porte aussi sur les activités hors Québec de même que sur les cours universitaires offerts dans le cadre de la formation initiale⁵. Le tableau de la page suivante présente l'ensemble des activités maintenant admissibles en fonction des limites imposées en ce qui concerne les heures pouvant être cumulées. À sa lecture, on constate que sont regroupés la formation en milieu de travail, le codéveloppement⁶, la rédaction et la lecture d'articles ou d'ouvrages scientifiques ou professionnels⁷ et que, pour l'ensemble des activités qu'elles recouvrent, on impose un plafond global de 45 heures par période de référence, notamment en raison du fait que ces activités ne sont pas formellement reconnues ni inscrites au catalogue. Elles feront toutefois l'objet d'une vérification aléatoire. Ce plafond représente la moitié des 90 heures exigées par règlement.

TABLEAU 1	
ACTIVITÉ	LIMITE APPLICABLE
Activités reconnues inscrites au programme	85 heures max.
Cours universitaire	85 heures max.
Formation hors Québec	85 heures max.
Recevoir de la supervision	90 heures max. 5 heures min.
Participer à une supervision en groupe	85 heures max. (supervision individuelle)
Donner de la supervision	45 heures max.
Donner de la formation	45 heures max.
Formation en milieu de travail Codéveloppement Rédaction Lecture (10 heures max.)	45 heures max.

Le plafond des heures admissibles consacrées à la supervision que l'on donne passe de 30 à 45 heures. Il en est de même du plafond des heures admissibles consacrées à la formation que l'on donne, incluant les activités inscrites au catalogue de l'Ordre et l'enseignement universitaire. Dans ce dernier cas, il est prévu de compter trois heures pour chaque heure de formation offerte jusqu'à concurrence de 45 heures par période de référence de cinq ans.

Pour l'ensemble des activités qui ne sont pas inscrites au programme de l'Ordre, on prévoit un processus de vérification aléatoire qui consisterait à vérifier notamment :

- l'admissibilité des activités quant à leur lien avec l'exercice de la psychothérapie;
- la validité des pièces justificatives requises.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Parmi les pièces justificatives que les psychologues et autres psychothérapeutes doivent avoir en main pour attester leur participation à une activité de formation continue, il y a les attestations de participation que délivrent les dispensateurs d'activités inscrites au catalogue de l'Ordre, les attestations de participation aux activités qui sont admissibles, mais qui ne sont pas inscrites au catalogue et les attestations de supervision. Les dispensateurs sont responsables du format de leurs attestations où doivent se trouver les informations requises, comme le titre et le numéro de reconnaissance de l'activité lorsqu'applicable, le nom du participant

CFSMO - FORMATIONS EN LIGNE

CES ACTIVITÉS DE FORMATIONS SONT RECONNUES AUX FINS DE LA FORMATION CONTINUE EN PSYCHOTHÉRAPIE

VOICI UN APERÇU DES AVANTAGES DONT VOUS BÉNÉFICIEZ EN ACHETANT UNE FORMATION EN LIGNE VIA NOTRE PORTAIL CHPJ.CA/CAMPUS :

- Toutes nos formations en ligne sont accréditées par l'OPQ
- Vaste choix de formations en psychothérapie offertes par des formateurs chevronnés (déjà plus de 30 formations accessibles)
- Accès facile et convivial au portail
- Liberté de visionner les formations à votre rythme
- Possibilité d'achat par cours individuel ou par forfait (économie)
- Accès à la documentation déposée par le formateur dans la bibliothèque de votre formation
- Accès sur votre compte à votre certificat d'attestation de réussite pour la reconnaissance de vos heures de formation continue

Pour information supplémentaire : suzanne_dorais@ssss.gouv.qc.ca

FORFAITS DISPONIBLES ACHETEZ DES FORMATIONS À MOINDRE COÛT

- **BRONZE** | 15 heures de formation | 479 \$
- **ARGENT** | 30 heures de formation | 899 \$
- **OR** | 45 heures de formation | 1229 \$
- **PLATINE** | 60 heures de formation | 1449 \$

chpj.ca/campus



et le nombre d'heures auxquelles il a assisté. Pour ce qui est des activités comme le codéveloppement, la participation à une formation universitaire à titre d'auditeur libre ou d'invité et la supervision, l'Ordre a préparé pour chacun de ces types un formulaire qui doit être utilisé en toutes circonstances, la raison étant d'uniformiser la documentation permettant de vérifier la conformité aux exigences⁸. Lorsque l'inscription à l'activité est associée à des frais, le reçu de paiement des frais d'inscription pourra être exigé (APA, CPA, instituts privés, etc.).

Le tableau 2 présente les pièces justificatives associées à chacune des activités maintenant admissibles.

L'Ordre demande aux psychologues et autres psychothérapeutes de conserver toutes leurs pièces justificatives jusqu'à trois ans après la période de référence (jusqu'en 2020 pour la période en cours qui se termine en 2017), pièces qu'ils auraient à présenter dans l'éventualité où ils feraient l'objet d'une vérification de conformité aux exigences réglementaires ou encore d'une visite d'inspection professionnelle.

TABLEAU 2	
ACTIVITÉ	PIÈCES JUSTIFICATIVES
Formation en milieu de travail	1. Attestation de participation à l'activité; 2. Reçu de paiement lorsqu'applicable; 3. Descriptif de l'activité, annonce ou dépliant.
Rédaction	1. Lettre de soumission à l'éditeur scientifique; 2. Texte présenté pour publication.
Lecture	1. Références et, ou bien, copie des textes.
Codéveloppement	1. Descriptif du projet : document signé entre les participants et conservé par chacune des parties qui contient les éléments suivants : a. le rationnel (problématique, besoin, clientèle); b. la durée de l'activité (nombre d'heures totales; fréquence, durée et dates des rencontres); c. l'identification du formateur, lorsqu'applicable; d. les objectifs du projet; e. les préalables à la participation, lorsqu'applicable; f. le contenu conceptuel ou théorique-clinique; g. la méthode de travail ou pédagogique; h. les responsabilités des participants (tâches, rôles et en particulier l'animation et l'enseignement du groupe); i. les noms et signatures des participants avec leur titre professionnel et leur numéro de permis; j. une attestation de participation à l'activité.

_LE PORTFOLIO

Les psychologues et psychothérapeutes devront témoigner de leur engagement en formation continue et, à cet effet, l'Ordre verra à mettre sur pied un portfolio individualisé qui le leur permettra. Si les choses se déroulent comme prévu, le portfolio sera accessible et fonctionnel cet automne. On y aura accès via le site Web de l'Ordre et il sera possible d'y consigner électroniquement la participation à chacune des activités de formation continue admissibles, en donnant les informations requises selon le type d'activités faisant l'objet de la consignation.

_CONCLUSIONS

Les récentes décisions prises quant aux activités qui sont dorénavant admissibles pour le cumul des 90 heures sur cinq ans rendent le défi de répondre aux exigences de formation continue beaucoup plus réaliste. En effet, même si on trouve actuellement près de 500 activités de formation continue inscrites au catalogue, la majorité de celles-ci sont offertes dans les grands centres que sont Montréal et Québec, ce qui n'est pas sans causer une certaine iniquité à laquelle l'Ordre est très sensible. L'élargissement ou la diversification des activités admissibles permet de pallier cette iniquité. Nous comptons de plus suivre de près l'évolution de la situation. Le dossier de la formation continue est un dossier d'envergure qui pose à tous de nouveaux défis et peut-être que d'autres ajustements s'imposeront, ce à quoi nous nous emploierons le moment venu.

_Notes

- 1 Accessible dans le site de l'Ordre à l'adresse URL suivante : www.ordrepsy.qc.ca/sn_uploads/fck/pdf/obtenir_un_permis/permis_psychotherapeute/2012_06_06_GOO_Permis_Psychotherapeute.pdf
- 2 Accessible dans le site de l'Ordre à l'adresse URL suivante : www.ordrepsy.qc.ca/fr/formation-continue/catalogue/index.sn
- 3 Vous pouvez consulter le tableau qui fait la présentation des activités admissibles dans le site Web de l'Ordre à l'adresse : www.ordrepsy.qc.ca/activitesadmissibles
- 4 Cette résolution est accessible dans le site Web de l'Ordre à l'adresse URL suivante : www.ordrepsy.qc.ca/sn_uploads/fck/pdf/formation_continue/psychotherapeutes/2012_03_30_Modalites_formation_continue_psychotherapie.pdf
- 5 Il est à noter que les universités peuvent également offrir des cours dans un cadre de formation continue. Le cas échéant, elles doivent faire une demande formelle de reconnaissance afin que ces cours soient inscrits au programme de l'Ordre et paraissent à son catalogue.
- 6 Les heures consacrées à la lecture dans le cadre d'une activité de codéveloppement peuvent être cumulées jusqu'à concurrence de 10 heures par période de référence sous lecture d'ouvrages scientifiques ou professionnels. Par contre, les heures pour les travaux et la préparation ou la gestion de l'activité ne sont pas comptabilisées. Enfin, seules les heures de participation réelle sont admissibles et le groupe doit comprendre un minimum de trois participants et un maximum de 12.
- 7 Une page éditée (environ 500 mots) permet de cumuler une heure, excluant les pages où se trouvent les références ou autres notes bibliographiques. Le texte doit avoir été soumis à un éditeur scientifique, mais il n'est pas requis que le document ait été accepté pour publication. En ce qui a trait à la lecture, on impose un sous-plafond de 10 heures et 30 pages lues équivalent à une heure cumulable.
- 8 L'attestation de participation à une activité de formation et l'attestation de supervision peuvent être téléchargées à partir du site Web de l'Ordre à l'adresse suivante : www.ordrepsy.qc.ca/activitesadmissibles



PROGRAMMATION AUTOMNE 2013



GUIDER une intervention fondée sur la présence attentive

Dr Claude Fournier, MD,
omnipraticien, formateur

4 JOURNÉES DE FORMATION

Québec :
27 septembre
25 octobre
22 novembre
20 décembre

Coût : 650 \$ + tx --- **Nb d'heures :** 24



LE TROUBLE D'ANXIÉTÉ GÉNÉRALISÉE chez l'enfant

Caroline Berthiaume, Ph.D., psychologue,
formatrice

Montréal : 11 octobre
Québec : 8 novembre

Coût : 180 \$ + tx --- **Nb d'heures :** 6

INVITÉ

INTERNATIONAL
EN FRANÇAIS

COMPARER l'ACT à la TCC



James Herbert, Ph.D., professeur et
directeur du Programme de traitement et
de recherche sur l'anxiété de l'Université
Drexel à Philadelphie

Montréal : 18 octobre
Québec : 21 octobre

Coût : 180 \$ + tx --- **Nb d'heures :** 6



LE NOUVEAU DSM-5 : réflexion critique pour la pratique

Dr Pierre Lalonde, psychiatre et chercheur
associé au Centre de recherche de l'Institut
universitaire en santé mentale de Montréal

Québec : 1^{er} novembre de 13h00 à 16h30
Montréal : 15 novembre de 13h00 à 16h30

Coût : 100 \$ + tx --- **Nb d'heures :** 3,5



LE PIÈGE DU BONHEUR : Introduction à l'ACT

Pierre Cousineau, Ph.D., psychologue
et formateur

Québec : 22 novembre
Montréal : 10 janvier
Trois-Rivières : 17 janvier

Coût : 180 \$ + tx --- **Nb d'heures :** 6



LA TCC EN SANTÉ MENTALE : atelier d'introduction au modèle et à ses applications

Amélie Seidah, Ph.D., psychologue,
formatrice et superviseure spécialisée dans
l'approche cognitivo-comportementale

Montréal : 29 novembre
Québec : 6 décembre

Coût : 180 \$ + tx --- **Nb d'heures :** 6

*Notez cependant que les formations de James Herbert, Ph.D., et Dr Pierre Lalonde, psychiatre, sont actuellement en processus de reconnaissance aux fins de la formation continue.

Déontologie

Décisions disciplinaires rendues au cours de l'exercice financier 2012-2013



Suzanne Castonguay

Psychologue

Syndique par intérim

scastonguay@ordrepsy.qc.ca

Durant l'exercice financier 2012-2013 qui a pris fin le 31 mars dernier, le conseil de discipline a rendu 7 décisions de culpabilité ou de sanction et une décision concernant une limitation provisoire de la pratique. Dans cet article, nous ferons un bref survol de la teneur de chacune de ces décisions qui sont regroupées par types de manquements déontologiques principalement reprochés.

Il est à noter que les décisions que rend le conseil de discipline sont publiques, ainsi que les pièces qui ont été déposées par les parties lors des audiences. Toutefois, selon les ordonnances de non-publication qui ont été rendues, l'identité des personnes concernées ainsi que certains documents ou certaines parties de documents peuvent être confidentiels et donc non accessibles au public.

Outre le dépôt d'une plainte disciplinaire, soulignons que l'article 123.6 du Code des professions permet au syndic de proposer la conciliation si ce dernier, durant son enquête, estime que les faits allégués par le demandeur peuvent faire l'objet d'un tel règlement. Avant d'entreprendre cette démarche, des modalités spécifiques sont prévues, notamment le consentement du psychologue et du demandeur d'enquête à participer à un tel processus. Cette année, ce type de règlement a été utilisé dans 5 dossiers d'enquête concernant des psychologues travaillant dans divers domaines de la psychologie, soit la neuropsychologie, l'expertise en matière de garde d'enfant, la psychothérapie ainsi que l'évaluation psychologique. Les mesures mises de l'avant par le syndic au dossier sont des remboursements d'honoraires complets, partiels et une lettre d'excuses au client.

Par ailleurs, au terme d'une enquête, alors que le syndic avait identifié un ou plusieurs manquements, une quinzaine de psychologues ont signé un engagement envers le bureau du syndic, qu'ils devront respecter selon l'article 69 du Code de déontologie. Les mesures mises de l'avant afin d'améliorer la pratique professionnelle de ces psychologues sont de suivre un cours de déontologie ou un remboursement des honoraires.

_INCONDUITE SEXUELLE

33-12-00421

Dans cette plainte comportant 2 chefs, l'intimé, un neuropsychologue, a plaidé coupable d'avoir établi une relation amoureuse avec sa cliente, à qui il avait fourni des services d'évaluation et de traitement neuropsychologiques dans un institut de réadaptation. Le neuropsychologue a également plaidé coupable d'avoir négligé de rédiger des notes évolutives après chaque intervention dans le dossier de la cliente.

Le neuropsychologue a été condamné par le conseil de discipline à une radiation temporaire d'une durée de 6 mois sur le premier chef et s'est vu adresser une réprimande relativement au deuxième chef de la plainte.

_RELATION AMICALE ET IMMIXTION DANS LES AFFAIRES PERSONNELLES

33-12-00419

Dans cette plainte qui comprenait 3 chefs, la psychologue a reconnu sa culpabilité de ne pas avoir sauvegardé son indépendance professionnelle lors du suivi psychologique de sa cliente en établissant une relation amicale avec cette dernière et en obtenant d'elle des services sans se soucier du motif de consultation. Elle s'est également immiscée dans la vie personnelle de sa cliente et a tenu des propos inappropriés susceptibles de compromettre la qualité de la relation professionnelle avec sa cliente et/ou d'affecter la relation que la cliente pouvait avoir avec ses proches. La psychologue a aussi tenu des propos inappropriés à l'égard de l'employeur qui l'avait mandatée pour le suivi de cette cliente.

La psychologue a été condamnée à 1000 \$ d'amende sur chacun des 3 chefs et le conseil de discipline a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre d'obliger l'intimée à se soumettre à une supervision de 3 mois axée sur la notion de distance thérapeutique.

_APPROCHE NON CONFORME AUX PRINCIPES SCIENTIFIQUES ET AUX RÈGLES DE L'ART

33-10-00405

Le respect des principes scientifiques, l'intégrité, l'objectivité, la modération et la compétence doivent caractériser les activités professionnelles des psychologues.

Dans cette plainte qui comprenait 3 chefs, l'intimé, un neuro-psychologue, a plaidé coupable d'avoir émis diverses critiques ou opinions non fondées sur les principes scientifiques lors de correspondances, de rapports et d'un témoignage. Durant ce témoignage, l'intimé avait fait certaines affirmations sur l'utilisation des tests neuropsychologiques. Le conseil de discipline a condamné le psychologue à la limitation permanente de son droit d'exercer la psychologie dans le domaine de la neuropsychologie.

Par ailleurs, le psychologue a aussi plaidé coupable à un chef qui lui reprochait de ne pas avoir conservé les notes évolutives du dossier de sa cliente. Il a reçu pour cette dérogation au règlement sur la tenue de dossier une amende de 2000 \$.

Enfin, après avoir enregistré un plaidoyer de culpabilité d'avoir entravé le travail de la syndique en ne se rendant pas disponible pour la rencontrer, le psychologue a été condamné à une radiation temporaire de 3 mois. De plus, il a dû payer tous les déboursés des audiences et les frais de l'experte, et ce, dans un délai de 3 mois.

33-08-00372

À la suite d'une audience qui s'est tenue le 8 novembre 2012 afin d'entendre les parties exposer leur avis quant à la sanction, le conseil de discipline a imposé une amende de 2000 \$ à un psychologue, ainsi que la moitié des déboursés et la totalité des frais de l'experte. De plus, sans qu'il s'agisse d'une sanction émanant du conseil de discipline, les parties se sont entendues pour que ce psychologue signe un engagement envers le bureau du syndic à ne plus pratiquer de façon permanente l'expertise en matière de garde d'enfant.

Rappelons que le psychologue a été accusé devant le conseil par le biais d'une plainte présentant 2 chefs. À la suite de plusieurs auditions, le psychologue a été acquitté du second chef, qui lui reprochait d'avoir fait une évaluation neuropsychologique incomplète d'un enfant, et a été reconnu coupable du premier chef visant les articles 1 et 17 de l'ancien Code de déontologie.

En effet, ce psychologue, dans le cadre d'une évaluation du fonctionnement cognitif d'un enfant, s'est prononcé sur les capacités parentales du couple. Il n'avait pas, à ce chapitre, réalisé une évaluation appropriée de la relation parent-enfant et n'avait pas reçu un mandat d'expertise découlant d'un consentement libre et éclairé, contrairement aux exigences du Code de déontologie.

33-09-00375

Dans cette affaire, une psychologue, durant l'exercice financier précédent, a été acquittée de l'unique chef de plainte qui portait sur le non-respect des principes scientifiques, alors qu'elle avait recommandé qu'un enfant puisse avoir recours à des traitements de reiki, alors qu'elle ne l'avait pas évalué au préalable. Le syndic a porté cette cause en appel au Tribunal des professions, qui a confirmé le conseil de discipline dans sa décision.

33-11-00415

Dans cette plainte qui présentait 3 chefs, la psychologue a plaidé coupable au fait de n'avoir pas tenu compte des principes scientifiques généralement reconnus en psychologie et d'avoir contrevenu à l'honneur et à la dignité de la profession en acceptant un mandat lui demandant sa présence à un processus d'exorcisme et son évaluation professionnelle de ce processus. Elle a également reconnu sa culpabilité en ce qui a trait à la rédaction d'un document intitulé « Évaluation familiale systémique » ne tenant pas compte ainsi des principes scientifiques généralement reconnus. Enfin, elle a aussi plaidé coupable d'avoir manqué d'intégrité, d'objectivité et de modération en transmettant le document « Évaluation familiale systémique » à la Direction de la protection de la jeunesse.

La psychologue a été condamnée à 1000 \$ d'amende sur chacun des 3 chefs et le conseil de discipline a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre d'obliger l'intimée à se soumettre à une supervision d'une durée de 18 heures portant sur les phénomènes de transfert et de contre-transfert, sur le consentement éclairé évolutif, sur la distance professionnelle et sur l'application des critères propres au domaine de l'expertise. Le conseil a aussi recommandé au conseil d'administration de l'Ordre d'obliger l'intimée à suivre et à réussir le cours « Déontologie et professionnalisme » donné par l'Ordre, et ce, dans un délai d'un an.

_ENTRAVE AU TRAVAIL DU SYNDIC

33-11-00416

Une psychologue a plaidé coupable d'avoir fait entrave à l'enquête du syndic dans 3 dossiers en ne répondant pas dans les plus brefs délais aux demandes du syndic et en posant des conditions par le biais de son procureur. De plus, le plaidoyer de culpabilité visait un quatrième chef l'accusant d'avoir faussement trompé le syndic en déclarant qu'elle avait un cancer alors qu'il n'en était rien. Après avoir entendu les parties exposer une recommandation commune sur la sanction, le conseil a décidé d'imposer à l'intimée une radiation temporaire de 2 mois sur chaque chef, à être purgée de façon concurrente. Quant aux frais à débours, la psychologue a été condamnée à payer les frais de publication de cette décision dans un journal circulant dans son domicile professionnel ainsi que la totalité des déboursés. Le conseil lui a toutefois donné deux ans pour payer ces frais.

_HONORAIRES PROFESSIONNELS ET EXPERTISE

33-09-00388

Durant l'exercice financier précédent, le conseil avait rendu une décision à l'effet qu'une psychologue était coupable des 3 chefs d'accusation portés contre elle. En effet, elle avait facturé des honoraires professionnels supplémentaires sans le consentement éclairé de sa cliente, elle avait fait parvenir à une autre cliente une facture révisée, mais abusive sous plusieurs aspects et, finalement, elle avait demandé à un client de signer un document confirmant la qualité de son travail, de son attitude et de sa tenue vestimentaire, le tout avant qu'il puisse obtenir le rapport d'expertise concernant la garde de ses enfants.

Après avoir entendu les représentations sur sanction, le conseil de discipline a condamné la psychologue, pour le premier chef, à payer 1000 \$ pour chacun des articles 17, 52 et 54 de notre Code, pour un total de 3000 \$. Pour les chefs 2 et 3, l'intimée, qui avait été reconnue coupable d'avoir porté atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession, a été condamnée à payer respectivement pour chaque chef 3000 \$ et 2000 \$. Outre ces amendes, l'intimée s'est vue imposer par le conseil le coût de tous les déboursés y compris les frais d'expert.

Il est à noter que la psychologue a porté en appel devant le Tribunal des professions les deux décisions du conseil, c'est-à-dire celle concernant sa culpabilité sur les 3 chefs et celle statuant de la sanction. Pour cette affaire, une décision est à venir.

LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE DE PRATIQUE

33-13-00425

L'article 130 du Code des professions permet de requérir à la limitation provisoire immédiate du droit d'exercer des activités professionnelles, lorsqu'il est reproché, entre autres, à un professionnel d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue d'exercer certaines activités professionnelles. C'est sur la base de cette disposition et après avoir entendu les parties que le conseil a ordonné qu'un psychologue cesse provisoirement de faire des évaluations auprès des mineurs, dans l'attente que la plainte déposée par le syndic soit entendue et jugée sur le fond. Outre cette mesure, le psychologue doit payer les frais inhérents à la publication de cette décision dans un journal.

Cours de déontologie et professionnalisme



Totalisant 45 heures de travail, ce cours s'adresse aux candidats à l'admission et aux psychologues souhaitant rafraîchir leurs connaissances sur le plan déontologique. Plusieurs situations susceptibles de se présenter au cours d'une pratique professionnelle y seront exposées, telles que le conflit d'intérêts, la dangerosité, le témoignage devant les tribunaux, et celles qui sollicitent des compétences entre autres en matière de confidentialité et de consentement libre et éclairé.

M^{me} Élyse Michon, formatrice



M^{me} Élyse Michon, psychologue, a été inspecteur de l'Ordre pendant trois ans avant de collaborer à la conception du cours de déontologie qu'elle donne maintenant

depuis plus de 15 ans. M^{me} Michon est également la formatrice du cours sur la tenue de dossiers offert par l'Ordre et enseigne le cours en éthique et déontologie à l'Université de Sherbrooke.

Les participants doivent obligatoirement suivre une série de deux journées complètes.

Horaire de chaque journée : de 9 h à 16 h 30

Tarif pour l'ensemble du cours : 287,44 \$ (taxes incluses)

Inscription en ligne : www.ordrepsy.qc.ca/coursdeontologie

PROCHAINES FORMATIONS : À MONTRÉAL

- 23 août et 20 septembre 2013
- 6 septembre et 4 octobre 2013

Les applications mobiles pour psychologues



Jocelyn Morettini / Psychologue

Également neuropsychologue, M. Morettini travaille à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal et pratique également en bureau privé. S'intéressant grandement aux applications mobiles, il est co-blogueur de *Mobile technology for psychologists* (sylvainroy.blogspot.ca).

C'est bien connu : on rencontre une certaine résistance lorsqu'il s'agit d'intégrer une nouveauté dans nos vies. Rappelons-nous que la fourchette, tout en ayant fait son apparition au XI^e siècle, n'a été utilisée pour porter la nourriture à la bouche qu'au XVIII^e siècle. On craignait de s'y blesser la bouche. L'arrivée des nouvelles technologies ne fait pas exception, même si à l'occasion elle prend la forme d'une mode, sans réflexion ni jugement. Toutefois, entre peur et aveuglement, il existe un juste milieu où il est possible de les intégrer à nos pratiques.

Les applications mobiles (ou *app*) des téléphones intelligents et des tablettes électroniques offrent actuellement une panoplie de nouveaux outils pour le psychologue, le patient et son entourage. Sans jamais remplacer le thérapeute ou le processus thérapeutique, elles peuvent devenir un atout dans la pratique de tout psychologue. Leur avantage : l'accès à un ordinateur qui occupe très peu de place. Une quantité phénoménale de livres, de programmes, de tests ou d'exercices se retrouveront dans votre poche ou dans celle de votre patient. Contrairement au support papier, la possibilité d'interaction et l'utilisation du multimédia augmentent l'intégration des informations et facilite l'engagement du patient vis-à-vis de ses exercices. De plus, puisque la technologie est mobile et que les téléphones intelligents sont toujours en mode veille, les *apps* jouent leur rôle 24 heures sur 24 n'importe où. Bien qu'il n'existe pas de classification officielle, on peut regrouper les applications sous ces huit catégories :

CATÉGORIE	EXEMPLES
Source de référence	DSM-5, PubMed, pharmacologie, planche anatomique, livre
Psychométrie et autre biométrie	Test et norme en psychologie ou neuropsychologie, échelle de Glasgow, ACPAR
Grille d'auto-observation du patient	Grille comportementale, outils d'observation de pensées et d'émotions
Éducation du patient	Bibliothérapie, source d'information sur une maladie, ressource communautaire
Outil thérapeutique de changement	Amélioration d'une fonction cognitive, contrôle de l'alimentation, changement d'habitude de vie ou de gestion émotionnelle, reconnaissance des expressions faciales
Outil thérapeutique palliant un déficit	Gestion de la médication chez l'amnésique, outil de repérage via géolocalisation par satellite pour les patients déments qui fuguent, mémo vocal
Communication	Communication par pictogramme pour les aphasiques, visioconférence pour les agoraphobes ou gens souffrant de phobie sociale, réalité augmentée
Bureautique	Agenda, chronomètre, multimédia, PowerPoint, disque dur virtuel

On doit toutefois rester aux aguets : les risques reliés à l'utilisation des *apps* sont réels. Le premier : remplacer l'aspect thérapeutique par l'aspect ludique ou par un gadget qui pourrait animer le thérapeute ou son patient. Le deuxième : croire aux publicités qui accompagnent les *apps* (il vous revient d'en confirmer la validité). Finalement, le volet sécurité et confidentialité : les *apps* sont rarement protégées par un mot de passe et souvent les appareils mobiles sont aussi utilisés

par l'entourage du patient. Comme toute autre activité thérapeutique, vous devez vérifier si votre patient est prêt à utiliser cet outil. Il faudrait peut-être déconseiller à l'obsessif-compulsif d'utiliser l'outil d'auto-évaluation quotidien alors que le patient de 75 ans avec un trouble cognitif léger aurait tout intérêt à exploiter une *app* application pour améliorer sa mémoire. À vous d'aviser le patient du cadre d'utilisation et des mises en garde appropriées.

Il existe des centaines d'apps susceptibles d'aider les psychologues et il n'est pas facile de faire une sélection. Ce qui suit vous donnera un aperçu de ce qui pourrait vous être utile.

En souhaitant que, contrairement à l'utilisation de la fourchette, on n'attende pas 700 ans avant d'intégrer cette nouvelle technologie à notre pratique!

EPOCRATES

ePocrates est un compendium de produits pharmaceutiques. On obtient les informations sur les effets des médicaments, leur utilisation, leurs interactions, l'image de chaque pilule; des suggestions de médication par type de maladie; des résumés diagnostiques de maladie et des tables de calculs.

Avantages : 1. réduire 5 kg de livres à 0 kg! 2. l'information est téléchargée sur votre appareil, donc accessible sans Internet; 3. l'information pharmaceutique est mise à jour quotidiennement.

Désavantage : les informations sont américaines. Bien que plusieurs noms de produits pharmaceutiques restent les mêmes, il faudra parfois utiliser le nom de la molécule.

Langue : anglais

Prix : gratuit

Plateforme : Android, Blackberry et iPhone



EINSTEIN^{MC} BRAIN TRAINER

Lorsqu'un patient souffre de trouble cognitif, il est important de faire de la remédiation cognitive. Cette application le permet. Elle fera le bonheur de tout psychologue spécialisé en neuropsychologie.

Avantages : 1. l'application est très conviviale et interactive; 2. une trentaine d'exercices avec différents niveaux de difficulté; 3. cette application traite de mémoire de travail, d'impulsivité, de manipulation spatiale, d'attention, d'habileté hypothético-déductive, de perception, de mémoire et d'arithmétique; 4. l'application offre de l'information générale sur le cerveau, mais aussi sur nos performances.

Désavantage : la présence d'un test de Stroop.

Langue : français, anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, polonais, russe, turc.

Prix : 3,25 \$

Plateforme : Android et iPhone



PTSD COACH

L'état de stress post-traumatique (ESPT) est une maladie bien difficile à comprendre pour la majorité des patients. Cette application leur est consacrée. Elle a été développée par le département des Anciens combattants des États-Unis.

Avantages : 1. l'information est exacte et complète;
2. outil de dépistage et de suivi des symptômes d'ESPT;
3. outil de relaxation et de désamorçage de certains symptômes associés aux ESPT.

Désavantages : 1. uniquement en anglais;
2. une supervision du psychologue est nécessaire pour s'assurer que le patient ne saute pas d'étape dans sa thérapie en accédant à des exercices trop avancés.

Langue : anglais

Prix : gratuit

Plateforme : Android et iPhone



ANKI

En tant que psychologue, vous aurez probablement à favoriser un apprentissage chez votre patient. L'apprentissage se fait sur le modèle de fiches question-réponse : d'un côté la question, de l'autre la réponse. Anki se démarque dans sa gestion de la répétition des fiches question-réponse. En répondant, on doit indiquer si cela a été « très facile », « facile » ou « difficile » de trouver la bonne réponse. En fonction du choix, la fiche se représentera plus ou moins souvent.

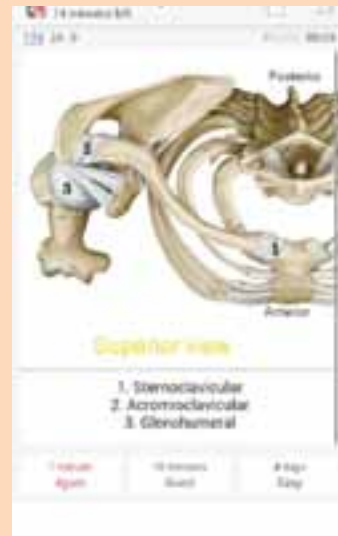
Avantages : 1. tous les médiums d'apprentissage peuvent être placés sur les fiches (texte, image, vidéo ou son);
2. on peut créer ses propres paquets de fiches;
3. plusieurs paquets de fiches sont déjà disponibles gratuitement; 4. à sa guise, on gère la fréquence des exercices et la période d'étalement de l'apprentissage;
5. l'utilisation peut être transférée en continu à travers plusieurs plateformes différentes (p. ex., de votre téléphone à votre ordinateur).

Désavantage : apprendre toutes les options de cette application peut être long.

Langue : anglais, mais puisque le choix de répétition est codé par couleurs, la compréhension de l'anglais n'est pas absolument nécessaire.

Prix : gratuit

Plateforme : Android, iPhone, PC, Mac, Linux et en interface Internet.



MEDICAL ABBREVIATIONS

Vous lisez le résumé médical de votre patient et vous lisez : « MCAS, MPOC, HTA avec DID qui serait contributif à une DFT. Il prend du SynthroidMC TID et de l'AtivanMC IM PRN. Son RAD est compromis. » Comment allez-vous établir le bon plan de traitement si vous ne comprenez pas le diagnostic? Selon la BBC, 5 % des erreurs médicales proviennent des abréviations. L'accord interjuge d'une abréviation serait seulement de 30 à 63 % chez les professionnels de la santé non-médecins. Ne vous faites pas piéger!

Avantage : utile en anglais comme en français.

Désavantage : il ne contient pas la totalité des abréviations que l'on peut rencontrer.



Langue : français, anglais, allemand, espagnol, polonais, russe (une application par langue)

Prix : gratuit

Plateforme : Android (des applications similaires existent aussi sur iPhone)

DASS

Le Depression Anxiety Stress Scale est un test bien validé et disponible en 28 langues. Il a aussi été validé pour son utilisation en ligne.

Avantages : 1. vous pouvez tester votre patient à son chevet ou il peut le faire lui-même à domicile; 2. l'information peut vous être envoyée par courriel ou sauvegardée dans un fichier; 3. l'application est protégée par un mot de passe.

Désavantage : en anglais seulement.



Langue : anglais

Prix : gratuit

Plateforme : Android

HABIT STREAK

Combien de patients perdent ou oublient de remplir les grilles d'auto-évaluation? Cette application permet d'en faciliter l'utilisation. Vous inscrivez une question ou un objectif et le patient devra dire si oui ou non il a atteint son objectif pour la journée. Elle devient très utile dans les programmes d'exposition progressive, de pleine conscience ou ceux de changement d'habitudes de vie.

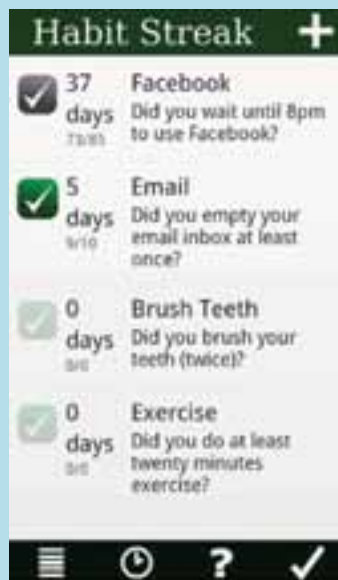
Avantages : 1. on peut mettre une alarme journalière pour se rappeler de remplir la grille; 2. le nombre de questions-objectifs est illimité; 3. offre une vue d'ensemble de notre performance.

Désavantages : 1. pas de mot de passe; 2. si on insère trop de questions-objectifs, l'application devient rapidement irritante et on la met de côté.

Langue : anglais, toutefois, tous les boutons sont des pictogrammes facilement compréhensibles.

Prix : gratuit ou 2,99 \$ pour la version « pro » permettant d'importer et d'exporter des données.

Plateforme : Android; sur iPhone, on trouve Simple HabitsMC, qui est très similaire.





Association des psychologues du Québec

L'Ordre protège le public

**L'ASSOCIATION
PROTÈGE CELLES
ET CEUX QUI EN
PRENNENT SOIN**

L'Association vous défend et représente vos intérêts

- ▶ Au près de vos syndicats
- ▶ Au près de vos employeurs
- ▶ Au près des tiers payeurs
(CSST, IVAC, SAAQ, PAE)
- ▶ Au près du Gouvernement du Québec

Formations
à tarifs
préférentiels
pour les
membres
de l'Association

L'Association des psychologues
du Québec vise à soutenir ses membres
dans l'exercice et le développement
de leur profession.



www.apqc.ca

ASSOCIATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Écrivez à l'adresse courriel : apq@spg.qc.ca

Communiquez avec notre secrétariat au

514.353.7555 ou 1.877.353.7555

7400, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 410

Montréal (Québec) H1M 3M2

L'anorexie mentale chez la femme :

contexte historique, économique et social facilitant l'éclosion de la maladie



Julie Leduc / Psychologue

Psychologue clinicienne en pratique privée, auteure du livre
L'anorexie chez la femme : s'en sortir, Bêliveau Éditeur, 2013

L'anorexie mentale est une maladie qui existe depuis toujours. Au Moyen Âge, le jeûne était valorisé par l'Église comme moyen d'expiation de ses péchés et de purifier son âme. Certaines religieuses trop vertueuses basculaient dans l'anorexie mentale parfois jusqu'à en mourir. À l'époque de la colonisation du Québec, les familles nombreuses vivaient souvent dans la pauvreté. Les rondeurs étant plus rares, elles étaient à la mode. L'anorexie était peu répandue. À notre époque, la société de consommation nous impose de consommer des produits pour transformer le corps et le faire cadrer dans un modèle de minceur qui est dangereux pour plusieurs. Les modèles présentés par les médias ont contribué à fausser l'image du corps en santé. Nous pouvons tous jouer un rôle de sensibilisation afin de prévenir l'anorexie.

_LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE : DU MOYEN ÂGE AU 19^E SIÈCLE

L'anorexie mentale a toujours existé. Du Moyen Âge au 19^e siècle, le jeûne spirituel entraînait l'anorexie de certaines religieuses qui, emportées par leur désir d'être vertueuses, poussaient leur jeûne à l'extrême et basculaient parfois dans l'anorexie. Certaines en mouraient sous le regard des curieux qui restaient à leurs côtés pour vérifier si elles trichaient... ne comprenant rien à ce qui se passait. La culture de punition du corps sévissait. Le corps était synonyme de péché et il était coutume de le châtier et de lui faire mal, pour expier ses « fautes ». Chez les laïques, la sexualité servait uniquement à la reproduction et la notion de plaisir sexuel était mal perçue, sous la tutelle du clergé qui s'ingérait jusque dans l'intimité du couple.

_LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION : DU 20^E SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS

Au 20^e siècle, les valeurs religieuses et l'autoritarisme du clergé ont fait place à la société de consommation. Celle-ci propose des produits à consommer pour garder le corps conforme à certains standards de beauté : crèmes anti-rides, teintures, injections de Botox, abonnements aux gymnases, faux cils, chirurgie esthétique, suppléments alimentaires, épilation, etc.

Même le corps de la femme est utilisé comme bien de consommation dans notre société. La pornographie, les bars de danseuses nues ou encore le proxénétisme n'en sont que quelques exemples.

Au 21^e siècle, la société de consommation est présente plus que jamais dans les pays industrialisés. La société traverse une crise des valeurs. L'anorexie mentale y trouve un terrain fertile pour se développer davantage.

L'anorexique soumettait auparavant son corps aux règles établies par l'Église. De nos jours, elle se soumet aux règles proposées par la société de consommation lorsqu'elle veut maigrir à outrance pour correspondre à des critères de beauté irréalistes. Parfois, au contraire, elle cherche à maigrir pour se soustraire aux critères de beauté proposés et devenir invisible au regard de l'homme. Ne plus avoir de rondeurs pour ne plus susciter le désir...

_CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE BEAUTÉ D'UNE SOCIÉTÉ

Dans les pays industrialisés, où la nourriture est plus facilement accessible que dans les pays en voie de développement, l'anorexie est plus fréquente. Le défi de rester mince quand on est entourée de nourriture est plus difficile à atteindre. Or, les critères de beauté d'une société sont habituellement orientés vers ce qui est le moins facilement accessible. Il est plus rare d'être naturellement mince dans un pays riche où la nourriture abonde et moins fréquent d'être gras dans un pays pauvre où les produits alimentaires ne sont pas abordables pour la majorité. Dans les pays pauvres, les rondeurs sont à la mode, tandis que dans les pays riches, c'est le contraire. Le dicton selon lequel il faut souffrir pour être belle est fort répandu...

À l'époque de la colonisation, le clergé obligeait les femmes à tomber enceintes dès qu'elles se mariaient et à faire le plus d'enfants possible. Il s'agissait de peupler le Québec, peu importe les risques pour la santé des femmes et la qualité de vie des familles. Nourrir une famille nombreuse convenablement représentait tout un défi. Avoir un poids suffisant s'apparentait à la santé et à la richesse. Les mères s'évertuaient à bien nourrir leurs filles, pour qu'elles trouvent un mari qui allait prendre la relève pour assurer leur sécurité financière. Personne ne souhaitait être maigre, alors, l'anorexie se faisait plus rare.

_CONTEXTE SOCIAL ET ANOREXIE MENTALE


Nos médias regorgent d'informations sur les risques pour la santé d'une alimentation trop riche en gras ou en sucre, sur les aliments considérés vertueux ou dangereux pour la santé. Ils font le lien entre l'obésité, la maladie et la mort.

À l'opposé, les dangers associés à la minceur excessive, à l'orthorexie nerveuse¹, à l'activité physique excessive ou aux régimes amaigrissants trop draconiens sont sous-représentés dans les médias. Certaines personnes vont en conclure que tout le monde a intérêt à changer ses habitudes alimentaires, à faire plus d'exercice ou à perdre du poids. Des femmes qui mangeaient de tout et faisaient de l'exercice modérément vont se mettre à exagérer et à éliminer tout aliment gras, sucré, salé, avec gluten, avec sulfites, avec agents de conservation, etc. et à augmenter leur activité physique, jusqu'à mettre leur santé ou leur vie en péril.

La pression médiatique à perdre du poids contribue à accentuer l'incidence de la maladie. Des émissions de télévision nous présentent des personnes obèses en compétition pour perdre du poids le plus rapidement possible, en se pliant à des exercices excessifs et à une diète maigre. Elles poussent leur corps à sa limite, avec les encouragements d'entraîneurs des plus exigeants. On les voit souffrir au nom de la « santé », pleurer ou s'effondrer d'épuisement. L'anorexique y voit un modèle à suivre pour maigrir et s'adonne elle aussi aux exercices excessifs, aux privations alimentaires, et ce, sans droit au repos.

La minceur traditionnellement associée au monde artistique de la mode, du cinéma, du théâtre ou de la danse a faussé notre perception du corps. À force de voir surtout des personnes de faible poids dans les médias, on a donné aux gens l'impression fautive que ce modèle est accessible à tous. Plusieurs femmes ont basculé dans l'anorexie en s'identifiant à ces modèles.

Heureusement, ces derniers temps, nous voyons plus de femmes rondes dans les médias. Elles ont toujours fait partie de la société autant que les femmes minces et elles aussi ont des talents artistiques.

IPP 

L'Institut de Psychologie Projective
vous offre ses services
Formation - Supervision - Consultation

Odile Husain, Ph.D.
Mariette Lepage, M.Ps.
Claudine Lepage, M.Ps.
Silvia Lipari, M.A.

En partenariat avec le Centre de Psychologie
Gouin, la première année de formation
« **Évaluation de la personnalité** » débutera le
15 janvier 2014.
Activité reconnue par l'OPQ.
Inscription avant le 30 novembre 2013

www.psychologieprojective.org
info@psychologieprojective.org

_INITIATIVES POUR CHANGER LES CHOSES

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a créé la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée. Le D^r Howard Steiger, directeur du Programme des troubles de l'alimentation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, a fait partie du comité de discussion qui a précédé l'implantation de cette charte. Faire « la promotion de l'authenticité au détriment de l'artifice » dans l'image corporelle qu'on présente dans les médias est la mission d'une telle initiative.

Chacun de notre côté, nous pouvons jouer un rôle pour prévenir l'anorexie mentale autour de nous. Nous pouvons sensibiliser les femmes qui nous entourent à l'importance de cesser de parler de minceur et de régimes chaque fois que nous nous retrouvons au restaurant, autour d'un repas de Pâques, de Noël ou à la cabane à sucre. Nous pouvons questionner discrètement nos collègues de travail qu'on ne voit jamais dîner le midi ou qui se contentent d'un café et d'une collation au lieu de prendre un repas. Nous pouvons inviter celles qui s'isolent le midi à partager un repas avec nous, en évitant les remarques sur le contenu de leur assiette. En tant que psychologues, nous pouvons aussi porter attention au contenu des revues qu'on met à la disposition de nos clients dans la salle d'attente. S'agit-il principalement de revues de mode qui présentent des mannequins ultraminces et de revues qui parlent de diètes? Si c'est le cas, un tri dans les revues proposées est un petit geste significatif qui peut contribuer à faire la différence pour quelques personnes.

_CONCLUSION

L'anorexie mentale a toujours existé. Le contexte culturel, économique et social influence l'éclosion de la maladie. Une combinaison de plusieurs facteurs est cependant nécessaire pour déclencher la maladie. La pression médiatique à perdre du poids, un régime amaigrissant qui tourne à l'obsession, un événement traumatisant, de mauvaises habitudes alimentaires transmises par la famille, une dynamique familiale dysfonctionnelle, la peur de prendre du poids, l'orthorexie nerveuse, des commentaires désobligeants de l'entourage à propos d'un surplus de poids et l'hérédité... Voilà autant de facteurs de risque pour l'éclosion de l'anorexie mentale. En tant que membre de la société, chacun de nous peut contribuer à sa manière à améliorer les choses.

_Bibliographie

- Anorexia – Enquête sur l'expérience de la faim.* Jean-Philippe de Tonnac. Éditions Michel Albin, Paris, 2005, 422 pages.
- À 10 kilos du bonheur – L'obsession de la minceur. Ses causes. Ses effets. Comment s'en sortir.* Danielle Bourque. Éditions de l'Homme, 2004, 228 pages.
- L'anorexie chez la femme : s'en sortir.* Julie Leduc. Bêliveau Éditeur, 2013, 194 pages.
- L'anorexie mentale.* D^r Thierry Vincent. Éditions Odile Jacob, Paris, 2006, 254 pages.
- Anorexie et boulimie Québec, www.anebquebec.com.
- Institut universitaire en santé mentale Douglas, www.douglas.qc.ca.

_Note

- 1 Orthorexie nerveuse : préoccupation exagérée au sujet du contenu des aliments ou désir de manger trop santé qui s'accompagne d'anxiété.



Programmation **Automne 2013** | **Hiver 2014**

Formations  Porte-Voix

Toutes ces formations sont accréditées par l'OPQ

Automne 2013



Accompagnement des personnes souffrant de deuil traumatique (Niveau 1-Base)

Mtl : 21-22 novembre 2013 • Qc : 24-25 octobre 2013

Par D^{re} Pascale Brillon,
psychologue



Le narcissisme normal et pathologique

Mtl : 12-13 décembre 2013 • Qc : 14-15 novembre 2013

Par André Renaud,
psychologue et psychanalyste



Le traitement cognitif comportemental du trouble d'anxiété généralisée

Mtl : 31-1^{er} novembre 2013 • Qc : 5-6 décembre 2013

Par D^r Frédéric Langlois,
psychologue



Trouble de la personnalité limite, dynamique familiale et intervention systémique

Mtl : 21-22 novembre 2013 • Qc : 17-18 octobre 2013

Par Hélène Busque,
psychologue



Hiver 2014*



Thérapie cognitive-comportementale de la dépression

Mtl : 30-31 janvier 2014 • Qc : 27-28 février 2014

Par D^r Martin Provencher,
psychologue



La thérapie de couple

Mtl : 20-21 février 2014 • Qc : 23-24 janvier 2014

Par D^r François St Père,
psychologue



Thérapie cognitive-comportementale des psychoses : formulation de cas et intervention

Mtl : 13-14 mars 2014 • Qc : 6-7 février 2014

Par D^{re} Marie-Josée Marois,
psychologue



Informations et inscriptions
www.porte-voix.qc.ca

Tél. : 418 658-5396 | Téléc. : 418 658-5982 | Courriel : porte-voix@videotron.ca

* Une formation s'ajoutera à la programmation de l'hiver 2014.

_PIERRETTE DESROSIERS REÇOIT LE PRIX ROSEMARY-DAVIS DÉCERNÉ PAR FINANCEMENT AGRICOLE CANADA


Le 27 mars dernier, Financement agricole Canada remettait le prix Rosemary-Davis à la psychologue Pierrette Desrosiers. Cette distinction rend hommage à des femmes reconnues pour leur leadership et leur engagement remarquable dans l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne. Pierrette Desrosiers est la première psychologue à s'être intéressée au milieu agricole. Elle offre notamment des conférences, des formations et du coaching à l'intention des producteurs agricoles.



_LA PSYCHOLOGUE LOUISE STE-CROIX HONORÉE PAR LE CSSS DE CHICOUTIMI

La psychologue Louise Ste-Croix a récemment reçu le Prix d'excellence et de reconnaissance, catégorie multidisciplinaire du CSSS de Chicoutimi. M^{me} Ste-Croix est à l'origine de plusieurs politiques touchant la violence en milieu de travail. Elle a proposé plusieurs démarches, approches et moyens novateurs dans la résolution de problèmes et de conflits. Au fil du temps, elle est devenue une référence régionale en matière de médiation en milieu de travail. Félicitations à M^{me} Ste-Croix!





FORMATION CONTINUE EN HYPNOSE

Formation de base en hypnose clinique et médicale

Avec **Dr Claude Verreault**, dentiste,
et **Michel Landry**, psychologue
5-6 ET 19-20 OCTOBRE 2013 | À MONTRÉAL

Cet atelier initie les participants(es) à la pratique de l'hypnose en tant que mode de communication et outil thérapeutique.

La méthodologie privilégiée favorise un apprentissage progressif et intensif des habiletés, des techniques et stratégies de base en hypnose clinique.

Cette formation est reconnue par le programme de formation continue en psychothérapie de l'Ordre des psychologues du Québec et respecte les standards retenus par l'American Society of Clinical Hypnosis (ASCH).

No. de reconnaissance OPQ : RP00212-12 pour 30 heures

Intégration et utilisation de l'hypnose clinique et médicale en psychothérapie

Avec **Michel Landry**, psychologue
FORMATION INTERMÉDIAIRE
1^{er} ET 2 NOVEMBRE 2013 | À MONTRÉAL

Ce perfectionnement, reconnu par le programme de formation continue en psychothérapie de l'Ordre des psychologues du Québec, poursuit l'étude et l'apprentissage de l'hypnose en tant que mode de communication et outil thérapeutique, en particulier, dans son intégration et son utilisation en psychothérapie.

No. de reconnaissance OPQ : RA00317-13 pour 14 heures

Visitez notre site : www.sqh.info Renseignements : 514 990-1205

Les psychologues participent en grand nombre aux rencontres régionales sur la loi 21



Huguette R. Prosper / Adjointe exécutive à la présidence

Ils arrivent par petits groupes, en bavardant. La salle se remplit rapidement, dans le brouhaha de collègues contents de se retrouver. Chaque fois, c'est pareil, peu importe l'endroit, peu importe la région : les psychologues scolaires, les cliniciens, les neuropsychologues, exerçant dans le secteur public tout comme en privé, viennent nombreux entendre parler de la loi 21, mais aussi dire ce qu'elle change sur le terrain, dans leur pratique quotidienne.

Quand elle a pris la décision de partir en tournée dans les régions pour bien expliquer les impacts de cette loi déterminante pour la profession, M^{me} Rose-Marie-Charest savait qu'aller à la rencontre de ses membres ne pouvait qu'être profitable, autant pour eux que pour l'Ordre. Et pour s'assurer d'en rejoindre le plus grand nombre possible, il fallait que dans chaque région la présentation soit offerte en webdiffusion!

Tout commence donc à Trois-Rivières, un soir de janvier. M. Pierre Desjardins, le directeur de la qualité et du développement de la pratique, et M^e Édith Lorquet, conseillère juridique de l'Ordre,

accompagnent M^{me} Charest, puisqu'ils sont à la table de rédaction du « Guide explicatif » du projet de loi 21, écrit conjointement par l'Office des professions et tous les ordres concernés par cette loi pour s'assurer que les nouvelles dispositions s'implantent harmonieusement dans les milieux. La présentation s'appuie largement sur ce guide. Il est ainsi question de la nature et de la portée des activités réservées aux psychologues, de l'évaluation des troubles mentaux et de celle des troubles neuropsychologiques et de tout ce qui les différencie, de la réserve de la psychothérapie, de son encadrement et de la formation continue obligatoire.



250 personnes en webdiffusion étaient présentes lors de la rencontre du 30 mai dernier tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu. Sur la photo, la conseillère juridique, M^e Édith Lorquet, et la présidente de l'Ordre, M^{me} Rose-Marie Charest.

Psychothérapie Corporelle Intégrée

www.institutpci.com

Montréal
(514) 383-8615

Extérieur de Montréal
1-877-383-8615

2503 Henri-Bouasse St.
Bureau 101 Montréal (Qc)
H3B 1V3

■ **Reconnu par l'OPQ pour la formation continue**

Des concepts et des outils concrets pour intégrer activement et consciemment le corps dans le processus de régulation affective en relation.

- Les concepts de base de la PCI
- La conscience corporelle
- Les indices corporels de la présence à soi
- Les indices corporels des enjeux de frontières en lien
- La respiration pour réguler l'expérience émotive

Formation de base en Psychothérapie Corporelle Intégrée - Bloc I (90 heures)

Soirée d'Information
Montréal
23 août 2013, sous le thème
"Le corps baromètre dans le processus de psychologie"

Formation de 90 heures
Montréal
début le 13 septembre 2013

Développée depuis 1985

Une synthèse de plusieurs approches psychologiques (Gestalt, recherche, psychologie du Soi, relations objectives) et de plusieurs techniques permettant d'intégrer l'expérience corporelle au cœur du processus de développement et d'intégration de Soi.

Le travail avec la respiration, le mouvement, les frontières et la présence, dans le cadre de la relation thérapeutique stimulent et supportent une nouvelle expérience de Soi et du sentiment d'être vivants. Ces expériences d'intégration corps-esprit-cœur favorisent une réorganisation du cerveau du sens où le débloquent les réalisations actuelles.

Programme offert au Québec et en Belgique.
André Duchesne, psychologue, directeur de l'IPC

Cette soirée d'information, qui marque le début de la tournée, est une réussite. Aux psychologues présents sur place s'en ajoutent autant qui participent via le web. Lorsque s'ouvre la période de questions, ils sont nombreux non seulement à se lever dans la salle, mais aussi à se manifester par le biais de la messagerie-clavardage. De janvier jusqu'à la fin mai, la présidente et son équipe sillonnent ainsi le Québec, rencontrant des centaines de psychologues, en personne tout comme dans le cyberspace. Peu importe où ils vont, non seulement la salle est comble, mais le web aussi : près de 1000 psychologues se déplacent et près de 700 ordinateurs, autour desquels se regroupent parfois des collègues, se branchent sur la webdiffusion. À ce jour, toutes les régions ont été visitées, à l'exception de la Gaspésie/Côte-Nord, qui le sera en octobre.

Au fil de la tournée, peu importe la région visitée, les préoccupations soulevées par les membres sont les mêmes : Qu'en est-il de la formation continue obligatoire en psychothérapie? Qu'est-ce qui est reconnu? Où et comment doit-on comptabiliser les heures suivies? Comment exiger de mon employeur qu'il me libère pour me permettre de m'acquitter de mon obligation? Qui a le droit de me superviser? Où puis-je trouver un superviseur? Pourquoi l'Ordre ne dispose-t-il pas d'une liste de superviseurs? La différence entre évaluer les troubles mentaux et évaluer les troubles neuropsychologiques ainsi que la nuance entre l'évaluation et l'appréciation font régulièrement l'objet de questions et de discussions, tant chez les psychologues scolaires que chez les neuropsychologues. Les psychologues cliniciens exerçant en CSSS s'inquiètent de ce qui se passe derrière la porte de certains intervenants en santé mentale et se demandent s'ils ne pratiquent pas la psychothérapie sans y être autorisés, alors que d'autres constatent que des professionnels empiètent dans leur champ d'exercice.

Au gré des rencontres, M^{me} Charest, M. Desjardins ou M^e Lorquet font le point sur les activités de formation continue, la supervision, l'évaluation des troubles mentaux et celle des troubles neuropsychologiques, l'encadrement de la psychothérapie. Ils rassurent les membres, rappelant que les dispositions de la loi s'installent graduellement et que tout est mis en œuvre pour que le consensus qui a prévalu depuis le début se poursuive, ce qui est la meilleure garantie d'une implantation harmonieuse. Il a fallu du temps pour que la loi réserve aux psychologues des activités de nature diagnostique, il en faudra encore un peu pour que cette reconnaissance soit bien établie dans les milieux.

La tournée est pratiquement terminée. La présentation qui a fait le tour du Québec est maintenant disponible dans le site web de l'Ordre, et ce, en trois parties distinctes : les activités réservées, la psychothérapie et, finalement, la formation continue. Vous pourrez donc visionner en tout ou en partie la soirée d'information, comme si vous y étiez. N'oubliez pas que le site regorge d'information concernant tous les sujets abordés au cours de la tournée, que ce soit dans le cadre de la présentation ou au cours de la période de questions. En outre, la ligne téléphonique *projet de loi 21* est toujours active et vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Hélène Bertrand – qui répondra à toutes vos questions, quelles qu'elles soient – en composant le 514 738-1881, poste 255, ou par courriel à l'adresse info21@ordrepsy.qc.ca.

MIEUX DÉPISTER ET ÉVALUER LE TROUBLE DÉFICITAIRE DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ (TDA/H) À L'ÂGE ADULTE*

Comment le différencier des troubles anxieux afin de choisir le traitement approprié ?



Marie-Claude Guay, Ph.D.

MCGUAY
Centre de psychologie
514-721-7904

FRAIS D'INSCRIPTION
200\$ + TX

UNE ACCRÉDITATION DE 6,5 HEURES DE FORMATION CONTINUE EST ACCORDÉE PAR L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC.

Lundi, le 7 octobre 2013

- Connaître l'évolution du TDA/H jusqu'à l'âge adulte
- Connaître les limites de la démarche classique d'évaluation diagnostique du TDA/H
- Connaître les principaux modèles théoriques qui guident la démarche d'évaluation du TDA/H, en appréciant les fonctions attentionnelles et exécutives
- Connaître les outils psychométriques qui permettent une appréciation du fonctionnement attentionnel et exécutif
- Analyses de vignettes cliniques d'adultes présentant un TDA/H

Centre St-Pierre: 1212 rue Panet, Montréal, (métro Beaudry)

Pour obtenir un formulaire d'inscription, écrivez-nous au centrepsychologiemcguay@gmail.com

*Formation réservée
aux psychologues

Aimé Hamann, un pionnier et fondateur d'une perspective « ontologique » de la psychothérapie



Du 22 au 25 août 2013 aura lieu à l'Hôtel Wendake, dans les environs de Québec, le 7^e Colloque biennal d'abandon corporel, regroupant des chercheurs et des psychothérapeutes du Québec, de l'Ontario, de la France, de la Suisse et des Antilles. Les participants à ce colloque souligneront lors de cet événement l'apport important d'Aimé Hamann et les 40 ans d'existence de l'abandon corporel.

Le psychologue à la retraite Aimé Hamann, qui a fêté récemment ses 89 ans, est à la source d'un groupe de recherche clinique qui travaille depuis le début des années '70. Son parcours est celui d'un pionnier au Québec en matière de réflexion sur l'être humain en souffrance et sur le cadre d'accompagnement à déployer pour conduire les personnes en demande d'aide à l'intérieur de cette souffrance afin paradoxalement d'en émerger. Il a sans doute à ce

sujet appris de ses premières sources d'influence. Il cumule en effet des expériences de formation auprès de personnes connues pour leurs vues éclairantes sur la nature humaine et la psychothérapie. Il a ainsi suivi des séminaires sur l'approche humaniste avec Carl Rogers. Il s'est formé en Europe et a ensuite travaillé en co-thérapie avec Anne Ancelin Schützenberger (thérapie transgénérationnelle). Il a aussi appris sur les fondements essentiels de la psychothérapie auprès de Jacob Levy Moreno (psychodrame). Enfin, Alexander Lowen (bioénergie) a également contribué au parcours réflexif et clinique singulier d'Aimé Hamann. Il s'est ensuite distancé de ces précurseurs et a fondé un groupe de recherche à partir des mouvements involontaires du corps, lequel a donné naissance à l'*abandon corporel*. La position de recherche ontologique, propre à l'abandon corporel, aborde le vécu humain avant tout à partir de la dimension expérientielle et corporelle (au sens de l'*être*). Aimé Hamann a donné, au cours de sa carrière, nombre de formations, conférences et sessions de psychothérapie à partir de la perspective ontologique.

Psychologue recherché

Groupe de médecine de famille Champs et Jardins

16405, av. Bourdages Sud, St-Hyacinthe Téléphone (450) 773-6734 Télécopieur (450) 773-9909

Faite parvenir votre candidature à l'attention de Nancy Hébert par courriel à l'adresse gmf_cj@maskatel.net



Responsabilités : Élaborer des activités d'évaluation et de traitement ainsi que de collaboration interprofessionnelle en tant que travailleur autonome.

Exigences :

- Favoriser les thérapies brèves
- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec
- Posséder les qualités requises pour le travail en équipe
- Être intéressé à la pratique en GMF
- Être une personne dynamique et autonome
- Posséder une expérience minimale de 5 ans en lien avec le poste

Nous offrons : Référence de clientèle adulte avec diagnostic de dépression majeure et trouble d'anxiété généralisée principalement, un horaire adapté (environ 2 jours par semaine) et des honoraires basés sur une pratique privée.

Évaluer vos candidats en toute légalité

Analyse de la jurisprudence québécoise et de la doctrine



D^{re} Pascale L. Denis / Psychologue

Professeure, directrice du Laboratoire de recherche et d'intervention en sélection de personnel au Département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion à l'Université du Québec à Montréal.

denis.pascale@uqam.ca
www.lrisp.uqam.ca



Sophie Asselin, LL. B. / Chercheure

Professionnelle de recherche au Laboratoire de recherche et d'intervention en sélection de personnel de l'UQAM



M^e Frédéric Paré / Avocat

Professeur au Laboratoire de recherche et d'intervention en sélection de personnel de l'UQAM

pare.frederic@uqam.ca

Au Québec, plusieurs psychologues industriels et organisationnels¹ utilisent des tests psychométriques à des fins de sélection du personnel (Boudrias, et coll., 2008). Bien qu'encadrée par le Code de déontologie des psychologues (« Code de déontologie »), l'utilisation de ces tests est régie par plusieurs autres lois, dont la Charte des droits et libertés de la personne (« Charte »), le Code civil du Québec (« C.c.Q. »), la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (« Loi sur la protection des renseignements personnels ») et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (« Loi sur l'accès »). Afin d'informer les psychologues sur l'incidence de ces lois sur leur pratique, nous avons effectué une recension de la jurisprudence québécoise (1990-2013) et analysé les motifs de contestation invoqués dans 33 décisions où un test d'aptitude cognitive ou de personnalité a été utilisé à des fins de sélection ou de promotion. Cette analyse révèle cinq principaux motifs de plainte : le consentement des candidats, la nature des tests, le déroulement de l'évaluation, la correction des tests et l'interprétation des résultats et l'accès aux résultats (voir le tableau 1).

_ LE CONSENTEMENT

Les tests psychométriques impliquent la collecte de renseignements personnels. Ils sont notamment susceptibles de porter atteinte au droit à la vie privée des candidats (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 1998). Cependant, une atteinte à la vie privée sera légale si le candidat y consent ou si la loi l'autorise (voir Charte, art. 9.1). La renonciation d'un candidat à son droit à la vie privée doit être claire, non équivoque, éclairée, libre et volontaire (Brunelle, 2012).

Dans *Caisse populaire de St-Jérôme*², le Tribunal a statué qu'une personne qui posait sa candidature acceptait implicitement que l'employeur vérifie si elle rencontrait les exigences du poste. En outre, la jurisprudence nous enseigne que si un candidat refuse de se soumettre à des tests qui sont nécessaires pour mesurer s'il répond aux exigences de l'emploi, l'employeur pourra rejeter sa candidature.

Afin d'obtenir le consentement libre et éclairé du candidat, le psychologue doit l'informer, au préalable, de la nature et de l'objectif de l'évaluation, de la manière dont les renseignements recueillis seront utilisés et à quelle fin³. Le psychologue ne peut utiliser les résultats à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été obtenus. Dans l'affaire *Carignan*, la Cour a jugé qu'un employeur ne pouvait congédier un employé en fonction des résultats obtenus à des tests complétés à des fins d'embauche, le consentement ayant été donné à des fins d'embauche uniquement. Selon la Cour, l'utilisation de ces résultats « à des fins autres que celles consenties constitue un abus de droit⁴ ».

Il faut aussi informer les candidats de la durée de conservation des informations recueillies. À cet égard, la durée de vie des résultats peut varier. Au cours de cette période, une entreprise peut conserver les résultats d'un candidat et les réutiliser dans le cadre d'autres processus de sélection. Le délai de validité des résultats doit être assez important pour limiter les effets de mémorisation et d'apprentissage lorsque le même test est susceptible d'être complété de nouveau par un candidat (*Brousseau*⁵).

_ LA NATURE DE L'ÉVALUATION

Il est interdit de rejeter une candidature sur la base de motifs de discrimination prohibés (Charte, art. 10 et 16) et de requérir de l'information s'y rapportant dans le cadre d'une entrevue ou d'un questionnaire (incluant les tests psychométriques⁶) (Charte, art. 18.1). Une telle discrimination est toutefois autorisée lorsqu'elle se fonde « sur les aptitudes ou les qualités requises » par l'emploi (Charte, art. 20).

En somme, le test utilisé ne doit permettre d'éliminer des candidats qu'en fonction des exigences du poste⁷. Tenir compte de critères non pertinents peut entraîner de la discrimination illicite. Ainsi, dans *Gaz Métropolitain*⁸, le Tribunal a jugé que le test utilisé par l'employeur ne permettait pas de mesurer des aptitudes essentielles pour le poste, ce qui aurait contribué à la discrimination systémique envers les femmes

au sein de l'entreprise. Dans *Institut Demers*⁹, le Tribunal a conclu que l'employeur avait illégalement discriminé la plaignante sur la base du handicap, puisqu'il n'existait aucun lien rationnel entre les caractéristiques recherchées pour le poste et la dimension mesurée par le test utilisé.

Enfin, le « caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique » peut justifier certaines pratiques autrement discriminatoires (Charte, art. 20). Il est aussi permis d'obtenir des renseignements relatifs à un motif de discrimination aux fins de l'application d'un programme d'accès à l'égalité (Charte, art. 18.1), lequel vise à « corriger la situation de personnes faisant partie de groupes victimes de discrimination en emploi » (Charte, art. 86, al. 1).

LE DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

L'administration des tests psychométriques doit se faire dans le respect des principes promulgués par le Code de déontologie et des normes de pratique du testing en psychologie et en éducation¹⁰ (Code de déontologie, art. 47). Afin d'assurer l'équité du processus, les conditions d'administration devraient être les mêmes pour tous les candidats¹¹. Bien que l'administration des tests puisse être confiée à des tiers, la responsabilité de l'évaluation repose sur le psychologue. Celui-ci doit donc former les tiers faisant passer les tests en son nom.

LA CORRECTION ET L'INTERPRÉTATION

Le seuil de passage aux tests devrait provenir d'une analyse rigoureuse des besoins organisationnels et être fixé en fonction de ce qui est requis pour répondre aux exigences du poste (Society for Industrial and Organizational Psychology, 2003; Sarrazin, 2003). Le psychologue peut aussi déterminer la valeur des tests par rapport à l'ensemble des outils utilisés pour la sélection. Dans la jurisprudence, la pondération des tests n'a pas toujours pu être justifiée. Dans l'affaire *Teamsters*, l'expert responsable de l'évaluation connaissait peu le poste et il en a résulté un « doute important sur la qualité de son appréciation¹² ». Dans *Gaz Métropolitain*¹³, le Tribunal a indiqué que chaque épreuve devrait être pondérée selon son importance pour le poste. Enfin, le psychologue peut déterminer le caractère éliminatoire de certains critères essentiels au poste¹⁴.

Par ailleurs, la correction doit être objective, rigoureuse et équitable, d'où l'importance que les correcteurs soient spécifiquement formés à cette fin. La méthode de correction doit être éprouvée et l'indépendance de jugement des correcteurs doit être assurée, comme l'illustre l'affaire *Hannaburg*¹⁵, où la validité du processus de correction a été contestée en raison du fait que l'un des correcteurs était le supérieur de l'autre. Il faut aussi s'assurer que les instructions données aux correcteurs soient claires, de sorte à ne pas compromettre le processus de sélection¹⁶.

TABLEAU 1

MOTIFS DE CONTESTATION	CAUSES ABORDANT LE MOTIF ¹	CAUSES OÙ LE MOTIF FUT RETENU PAR LE TRIBUNAL ²
Consentement des candidats	10	4
Consentement libre	3	2
Consentement éclairé	1	1
Consentement manifeste et formulaire de consentement	1	0
Durée de vie des résultats	5	1
Nature des tests	23	11
Pertinence et choix du test	11	5
Expérience vs compétence	9	3
Risque : discrimination illicite	3	3
Déroulement de l'évaluation	6	2
Standardisation des conditions d'administration	3	1
Modification d'un test existant	3	1
Correction des tests et interprétation des résultats	14	5
Standardisation de la correction	6	3
Application des seuils de passage	8	2
Accès aux résultats	4	1
Secret professionnel et transmission des résultats	0	0
Informations pouvant être transmises aux candidats	4	1
Accès aux résultats : procédure	2	0

1 Certaines décisions abordant plusieurs thèmes ont été comptabilisées plus d'une fois.

2 Le lecteur intéressé à connaître le nom de toutes les décisions analysées peut s'adresser aux auteurs.

_L'ACCÈS AUX RÉSULTATS

La question de l'accès aux résultats est souvent soulevée par les candidats. Elle est intimement liée au droit au secret professionnel (art. 15)¹⁷. Concernant l'accès du candidat à ses propres résultats, le Code de déontologie prévoit que celui-ci doit avoir accès aux informations qui le concernent (art. 20), incluant les données de tests psychométriques. Les lois applicables en matière de protection des renseignements personnels consacrent aussi ce droit d'accès. Ce droit n'est toutefois pas absolu. Dans *Mine Niobec*¹⁸, la Commission d'accès à l'information (CAI) a conclu que les questions d'examen n'étaient pas des renseignements personnels et que l'employeur n'avait pas à les communiquer. Dans *Lessard*¹⁹, la CAI a conclu que les questions du test et les réponses attendues ne constituaient pas des renseignements personnels. Elle a toutefois reconnu qu'un document portant sur l'appréciation et le résultat de la performance d'un candidat à un test contenait des renseignements personnels. Elle a donc permis à la demanderesse d'accéder à la partie de sa feuille de réponses contenant ses informations personnelles (ex. : nom, sexe, etc.) et l'histogramme du test. Sur ce point, toutefois, nous sommes d'avis que la divulgation de l'histogramme pourrait contrevenir à l'article 49 du Code de déontologie, ce document comprenant des données brutes. Enfin, la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à être réutilisée (art. 40)²⁰. Cette disposition a été appliquée dans l'affaire *L.D.*²¹.

_CONCLUSION

En plus des enseignements de la jurisprudence, la présente recherche a permis de déceler des incohérences entre les divers lois et règlements applicables à l'évaluation et à la sélection du personnel, auxquels le psychologue pourrait être confronté. Nous sommes certains qu'une analyse combinée du droit et de la psychologie favorise l'enrichissement de la pratique professionnelle des psychologues industriels et organisationnels.

Les auteurs tiennent à remercier la Fondation du Barreau du Québec, qui a subventionné en partie la réalisation de ce projet.

_Lois et règlements

Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. C-12.

Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64.

Code de déontologie des psychologues, R.R.Q., c. C-26, r. 212.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, L.R.Q., c. P-39.1.

Formation continue Gestion de la douleur chronique



Formatrice : Marie-Josée Rivard, Ph.D. Psychologue

- Spécialiste en gestion de la douleur, Clinique de la douleur McGill
- Présidente de la Société Québécoise de la douleur
- Auteure du livre *La douleur de la souffrance au mieux-être*

Formations en 2013 :

27 septembre : Boucherville

11 octobre : Québec

1^{er} novembre : Trois-Rivières

6 décembre : Montréal

RA00330-13 / 7 crédits

Objectifs de la formation

- Décrire le portrait global de la douleur chronique, ses impacts physiques, fonctionnels et psychologiques,
- Évaluer et établir un plan de traitement,
- Outiller le client afin qu'il puisse reprendre le contrôle sur sa vie.



Information et inscription : www.mariejoseerivard.com
514-918-2451 / marie-josée.rivard@videotron.ca

Frais d'inscription
200\$ + tx = 229.95\$

Jurisprudence

- 1 *A.B. c. Mine Niobec*, 2011 QCCA 89.
- 2 *Barcelo c. Commission de la santé et de la sécurité du travail*, [1997] n° AZ-97011601 (C.A.).
- 3 *Brousseau c. Société de financement agricole*, [1997] n° AZ-98149800 (CFP).
- 4 *Carignan c. Québec (Procureur général)*, [2007] R.J.Q. 2453 (C.S.).
- 5 *Champoux c. Québec (ministère des Ressources naturelles et de la Faune)*, [2006] n° AZ-50392250 (CFP).
- 6 *Charland c. Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec*, [1991] n° AZ-91149833 (CFP).
- 7 *Collin c. Québec (ministère des Transports)*, [2001] n° AZ-01149811 (CFP).
- 8 *Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec c. Barcelo*, [1992] n° AZ-92029023 (C.S.).
- 9 *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Gaz métropolitain inc.*, 2008 QCTDP 24.
- 10 *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Institut Demers inc.*, [1999] R.J.Q. 3101 (T.D.P.Q.).
- 11 *Gaz métropolitain inc. c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*, 2011 QCCA 1201.
- 12 *Hannaburg c. Québec (ministère du Revenu)*, [2000] n° AZ-01149801 (CFP).
- 13 *L.D. c. Protecteur du citoyen*, 2008 QCCA 101.
- 14 *Lessard c. Multi-Ressources*, [2003] C.A.I. 296.
- 15 *Québec (ministère du Revenu) c. Hannaburg*, [2001] n° AZ-01149809 (CFP).
- 16 *Syndicat des employées et employés de la Caisse populaire Desjardins St-Jérôme (C.S.N.) et Caisse populaire Desjardins St-Jérôme*, [2001] n° AZ-01141243 (T.A.).
- 17 *Syndicat des travailleurs de la Mine Noranda et Noranda inc. (Fonderie Horne)*, [2002] no AZ-04141143 (T.A.).
- 18 *Teamsters/Conférence des communications graphiques, Section locale 41M et The Montreal Gazette Group inc.*, [2009] R.J.D.T. 307 (T.A.).
- 19 *Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (FTQ) et Caisse populaire Desjardins d'Amos*, [2008] n° AZ-50482798 (T.A.).

Notes

- 1 Les psychologues du travail représentent environ 9,5 % des psychologues du Québec (Ordre des psychologues du Québec, information obtenue le 24 juillet 2012).
- 2 Référence 16.
- 3 Un formulaire de consentement détaillé permettra au candidat de comprendre la teneur et l'étendue du consentement qu'il donne.
- 4 Référence 4, p. 15.
- 5 Référence 3.
- 6 Référence 10, p. 12, par. 65; C.d.p.d.j., 2011.
- 7 Précisons que la validité d'apparence et la validité de contenu des tests sont des motifs de contestation récurrents dans les décisions retenues : voir les affaires *Mine Noranda* (référence 17) et *Caisse populaire de St-Jérôme* (référence 16).
- 8 Référence 9, confirmé en appel par : référence 11.
- 9 Référence 10.
- 10 Sarrazin, 2003.
- 11 Voir Référence 6.
- 12 Référence 18, p. 63-64.
- 13 Référence 9, confirmée en partie en appel par : référence 11.
- 14 Références 5, 7, 16, 19.
- 15 Référence 12.
- 16 Référence 9, confirmée en partie en appel par : référence 11.
- 17 Voir aussi : Charte, art. 9.
- 18 Référence 1.
- 19 Référence 14.
- 20 Pour les entreprises privées, voir : Loi sur la protection des renseignements personnels, art. 37 à 41.
- 21 Référence 13.

Bibliographie


- Boudrias, J.-S., Pettersen, N., Longpré, P., et Plunier, P. (2008). Enquête sur les pratiques québécoises en évaluation du potentiel et des compétences. Rapport de la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations. Montréal.
- Brunelle, C. (2012). Les droits et libertés fondamentaux, dans Collection de droit 2012-2013, École du Barreau du Québec, vol. 7, Droit public et administratif, Cowansville : Éditions Yvon Blais
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2011). L'application et l'interprétation de l'article 18.1 de la Charte des droits et libertés de la personne. Extrait le 16 mai 2013 de www.cdpdj.qc.ca/Publications/formulaire_emploi_2011.pdf.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (1998). Les tests psychologiques et psychométriques en emploi. Extrait le 16 mai 2013 du site <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53848>.
- Ordre des psychologues du Québec (2012). www.ordrepsy.qc.ca/fr/public/index.sn.
- Sarrazin, G. (2003). Normes de pratique du testing en psychologie et en éducation. Montréal : Institut de recherches psychologiques.
- Society for Industrial and Organizational Psychology (SIOP) (2003). Principles for validation and use of personnel selection procedures (4^e éd. Rév.). Extrait le 16 mai 2013 du site www.siop.org/_Principles/principles.pdf.

PSYCHOLOGUES
à la recherche
d'un milieu **DE VIE**
PROFESSIONNEL, dynamique et agréable?

Cette offre s'adresse à vous!

Vous avez envie d'œuvrer dans un milieu dynamique, offrant de nombreuses possibilités d'emploi au sein d'une équipe d'une vingtaine de psychologues soutenue par une coordonnatrice qui croit au service et en valorise l'expertise? La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a un emploi pour vous!

Découvrez les nombreux avantages professionnels dont vous bénéficierez à la CSDGS en visitant le www.csdgs.qc.ca sous la rubrique « Offres d'emploi »

 Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Au plaisir de vous accueillir!



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC

_AVIS AUX PSYCHOLOGUES ET AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE PSYCHOTHÉRAPEUTE NON MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

ARTICLE 62.2 DU CODE DES PROFESSIONS

Le 15 octobre 2008, le Code des professions a été modifié par le projet de loi 75. Le nouvel article 62.2 du Code des professions prévoit ce qui suit :

« 62.2 Tout professionnel doit, selon les conditions et modalités déterminées par le conseil d'administration, informer l'ordre dont il est membre de toute réclamation formulée contre lui auprès de son assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle et de toute déclaration de sinistre qu'il formule auprès de son assureur à cet égard. »

Le conseil d'administration a adopté les modalités et conditions suivantes en vertu de l'article 62.2 du Code des professions :

« Que le psychologue ou le détenteur de permis de psychothérapeute non admissible à un ordre professionnel avise par écrit le secrétaire général de l'Ordre au plus tard 10 jours après la réception de la signification d'une requête introductive d'instance en responsabilité professionnelle intentée contre lui et lui transmet copie de la requête. »

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le secrétaire général de l'Ordre, M. Stéphane Beaulieu, par téléphone au 514 738-1881, poste 224 ou par courriel : sbeaulieu@ordrepsy.qc.ca

PROCHAINEMENT!

Nouveau cours de perfectionnement professionnel de la Société canadienne de psychologie (SCP) en psychopharmacologie!

La SCP lancera bientôt un nouveau cours de perfectionnement professionnel (PP), « **A Psychologist's Guide to Psychopharmacology** ». Ce cours de PP est constitué de modules abordant divers aspects de la pharmacodynamique, de la pharmacocinétique, des substances psychotropes, des médicaments psychotropes, tous présentés par de grands spécialistes du domaine.

Sous invitons donc aujourd'hui à vous inscrire pour recevoir l'avis de priorité du lancement officiel de ce cours!

Veuillez noter que ce cours est offert en anglais seulement.

<http://goo.gl/P7MLr>



COMING SOON!

New Canadian Psychological Association (CPA) Professional Development Course in Psychopharmacology!

CPA will soon be launching a new Professional Development (PD) course, "**A Psychologist's Guide to Psychopharmacology**". This PD course includes modules covering various aspects of pharmacodynamics, pharmacokinetics, psychoactive substances, and psychotropic medications, all presented by leading experts in the field.

Sign up today to receive priority notification of the official launch of this course!

Please note that this course is offered in English only.

<http://goo.gl/55XWk>



CANADIAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION
CONTINUING PROFESSIONAL DEVELOPMENT
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE

Zoom sur le site Web de l'Ordre

Trouvez un superviseur avec le répertoire des membres

Vous cherchez un superviseur ou un formateur et ne savez pas comment vous y prendre? Le répertoire des membres est un outil de recherche disponible sur le site Web de l'Ordre et strictement réservé aux psychologues et aux détenteurs de permis de psychothérapeute. Il ne s'agit pas d'un service payant et l'inscription n'est pas requise; tous les psychologues y sont répertoriés à partir des informations contenues dans les bases de données de l'Ordre. Zoom sur une partie du site Web peu consultée et pourtant très utile.

_S'Y RENDRE

Rendez-vous d'abord dans la section « Psychologue » du site Web (www.ordrepsy.qc.ca). Ensuite, il vous faut entrer votre numéro de permis et votre mot de passe dans la boîte de connexion prévue à cet effet. S'il s'agit de votre première visite, cliquez sur « Vous accédez à cette section du site pour la première fois? » et suivez les instructions; moins de trois minutes vous sont nécessaires pour créer un compte sur le site Web de l'Ordre. Une fois connecté, vous devrez cliquer sur « Répertoire des membres » dans le menu de gauche.

_RECHERCHER

Parmi les nombreux critères de recherche, vous trouverez la région, les orientations théoriques, les clientèles desservies, les champs d'intérêt, les secteurs de pratique et les services offerts. La liste « Services offerts » comprend notamment l'expertise, la formation et la supervision. Si vous sélectionnez, par exemple, « Déficience intellectuelle » parmi les champs d'intérêt ainsi que « Supervision » parmi les services offerts, vous obtiendrez des résultats de recherche plus raffinés : seulement des noms de psychologues offrant de la supervision en lien avec cette problématique vous seront présentés. Si vous ajoutez la ville ou le secteur de pratique, vous filtrerez encore davantage les résultats.

_FICHE PERSONNALISÉE

Une fois la recherche lancée, une liste de psychologues répondant à vos critères de recherche apparaît. Cette liste comprend le nom du psychologue et sa ville. En cliquant sur « Informations supplémentaires », vous obtiendrez la fiche personnalisée du psychologue. Elle expose davantage d'informations que le bottin des psychologues : l'année d'obtention du permis, le secteur de pratique, la langue maternelle et les langues maîtrisées, l'orientation théorique, les clientèles desservies et les coordonnées professionnelles. Enfin, un tableau montrant les champs d'intérêt en fonction des services offerts permet d'obtenir un portrait complet de la pratique du psychologue.

Ajoutez cet outil à vos favoris et faites-en un allié précieux pour toutes vos recherches qui concernent les psychologues!

The screenshot displays the 'Psychologue' section of the website. At the top, there are navigation links for 'Public', 'Psychologue', 'Psychothérapeute', 'Obtenir un permis', and 'Documentation et médias'. The main heading is 'Psychologue'. Below it, a sidebar menu lists various options, with 'Répertoire des membres' highlighted. The main content area is titled 'Répertoire des membres' and contains a search form with the following fields and options:

- Nom de famille du psychologue : [Text input]
- Prénom de psychologue : [Text input]
- Choisissez votre région : [Dropdown menu]
- Choisissez la ville : [Dropdown menu]
- Sexe de psychologue : [Radio buttons for Homme, Femme, N/A]
- Langue : [Dropdown menu]
- Four quel type de patient/client ? [Checkboxes for Enfants, Adolescents, Adultes, Personnes âgées]
- Orientations théoriques : [Dropdown menu]
- Champs d'intérêt : [Dropdown menu]

Additional text on the page explains that users can search by name or use filters to refine results, and provides contact information for assistance.

_42 ANS AU SERVICE DES PSYCHOLOGUES

M^{me} Francine Pilon, adjointe au secrétaire général, a pris sa retraite de l'Ordre des psychologues après 42 ans de services. Ses collègues se sont réunis pour souligner son départ le 31 mai dernier. La présidente de l'Ordre lui a remis un cadeau et elle a tenu à souligner la contribution fidèle et soutenue de M^{me} Pilon dans les diverses fonctions qu'elle a occupées à l'Ordre au fil des ans. M^{me} Pilon est arrivée à l'Ordre en 1970, alors qu'il n'y avait que 500 psychologues au Québec. Elle a successivement travaillé au service de l'admission, à l'inspection professionnelle et au bureau du syndic. Depuis les 34 dernières années, elle a œuvré au secrétariat général, où elle assurait notamment le soutien administratif pour les affaires du conseil d'administration et du comité exécutif.

Au nom de tous les membres de l'Ordre, nous remercions M^{me} Pilon pour toutes ces années de valeureux services offerts aux psychologues et nous lui souhaitons une agréable retraite.

Merci, Francine!



Le secrétaire général, M. Stéphane Beaulieu, M^{me} Francine Pilon et la présidente de l'Ordre, M^{me} Rose-Marie Charest.

ENSEIGNER LA MÉDITATION PLEINE CONSCIENCE **OUTILS PRATIQUES ET COMPRÉHENSION DE L'INTERFACE PSYCHOLOGIE/SPIRITUALITÉ**



Formateur: Roger Marcaurelle, Ph.D., est psychologue clinicien et professeur associé de psychologie à l'UQAM. Sans-kritiste et docteur en sciences des religions, il a été chargé de cours au département de sciences des religions de l'UQAM. Il enseigne la méditation depuis près de 40 ans.

Objectifs :

Au terme de l'activité, le participant sera en mesure de :

- 1- Décrire et différencier les diverses formes de méditation pleine conscience (MPC);
- 2- Pratiquer la MPC dans sa vie personnelle;
- 3- Enseigner les principales formes de MPC de manière efficace et assurer un suivi adéquat des expériences des clients concernant la pratique de la MPC;
- 4- Appliquer la MPC à la lumière des données probantes, de l'étude comparée des diverses formes de méditation et de l'interface psychologie/spiritualité.

**FORMATION RECONNUE OPQ :
QUATRE VOILETS TOTALISANT 43 HEURES.
AUCUN PRÉ-REQUIS.**

Volets 1 à 3 : ateliers

Dates (samedi et dimanche):

Volet 1 : 28-29 sept. 2013;

Volet 2 : 16-17 nov. 2013;

Volet 3 : 1-2 fév. 2014.

Lieu : Nouvel Hôtel et SPA, Montréal.

Frais : 448,40 \$ par volet (tx incl.).

Volet 4 : retraite de méditation

Dates : Jeudi (soir) au dimanche, 1-4 mai 2014.

Lieu : L'Ermitage, Ste-Lucie (près Ste-Agathe).

Frais : (incluant l'hébergement pour 3 nuits et les repas)

Occ. double : 501,74 \$ (tx incl.);

Occ. simple : 706,53 \$ (tx incl.).

**INFORMATIONS ET INSCRIPTION :
plenisources.com/Enseigner**

Saviez-vous que?

Les bienfaits de la méditation de pleine conscience

Par D^e Nathalie Girouard, conseillère à la qualité et au développement de la pratique

Des chercheurs ont observé que les personnes qui pratiquent la méditation de pleine conscience auraient une plus grande épaisseur corticale dans les régions cérébrales responsables de la régulation de l'attention¹. Chez les personnes qui ont un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), une partie de ces régions cérébrales serait également plus mince. On aurait noté chez les adeptes de la méditation une meilleure capacité d'absorption, définie comme « l'aptitude à s'immerger complètement dans ce qui soutient notre attention ». Plus la capacité d'absorption est bonne, plus l'épaisseur corticale est grande. Des recherches effectuées à l'aide d'imagerie fonctionnelle ont déjà relevé que la méditation aurait un impact positif sur les capacités attentionnelles des personnes n'ayant pas ce trouble. De fait, les adeptes de la méditation se concentreraient plus facilement sur une source d'information spécifique et filtreraient mieux les interférences. Selon Pierre Rainville², les individus ayant un TDAH pourraient ainsi profiter des bénéfices de la méditation.

Les bienfaits de la méditation de pleine conscience sont déjà démontrés en ce qui a trait à l'anxiété et au stress. Selon M. Rainville, ces données justifient la pertinence de poursuivre les recherches sur la méditation de pleine conscience pour étudier également son impact sur la gestion de la douleur chez les personnes âgées. Comme les adeptes de la méditation ne répondraient pas à la douleur avec la même émotion et que les systèmes d'autorégulation de la douleur deviennent moins efficaces en vieillissant, la méditation pourrait avoir des effets bénéfiques dans le traitement de la douleur auprès de cette clientèle.

Notes

- 1 Marie Lambert-Chan, « La méditation et le TDAH touchent des régions qui se chevauchent – Des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université McGill ont établi ce rapprochement », Université de Montréal, 8 avril 2013, www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-sociales-psychologie/20130408-la-meditation-et-le-tdah-touchent-des-regions-du-cerveau-qui-se-chevauchent.html.
- 2 Professeur au Département de stomatologie de l'Université de Montréal et directeur du Laboratoire de recherche en neuropsychologie de la douleur.



PSYCHOLOGUE POSTE RÉGULIER 35 HEURES / SEMAINE

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'aide et l'accompagnement des élèves handicapés ou des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage visant à les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

QUALIFICATION MINIMALE REQUISE

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

Avoir réussi un test de français selon le seuil de réussite exigé par la commission scolaire.

TRAITEMENT : Selon l'entente nationale régissant les professionnels non enseignants.
L'échelle de traitement s'établit entre 43 140 \$ et 81 789 \$.

LIEU DE TRAVAIL : **Services complémentaires**
955, boul. Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7S 1M5

DIRECTION ACTUELLE : Monsieur Yves-Michel Volcy

DATE EFFECTIVE : Dès la nomination

La Commission scolaire de Laval applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Si vous désirez soumettre votre candidature, vous êtes prié de la transmettre par courrier électronique, en y incluant votre curriculum vitae, à l'attention de madame Isabelle Poirier, coordonnatrice, Service des ressources humaines, à l'adresse suivante :

ispoirier@cslaval.qc.ca

_Vient de paraître



1

1_L'ŌASIS INTÉRIEUR

Avec ce disque audio, les parents peuvent refaire le plein d'énergie et se libérer des tensions inutiles. Deux exercices sont proposés : le premier, appelé *l'Oasis intérieure*, suggère à la personne de découvrir à l'intérieur de soi un endroit où elle peut refaire ses forces. Le second, *le nettoyage intérieure*, permet de faire un ménage à l'intérieur de soi pour se débarrasser de toutes les tensions inutiles. Chaque exercice dure une vingtaine de minutes et utilise l'autohypnose pour permettre une détente en profondeur.

Denis Gagné, psychologue
CSSS La Pommeraie



2

2_LE TRAVAIL EN ÉQUIPE ET LES PRÉSENTATIONS PUBLIQUES – GUIDE PRATIQUE

Ce guide pratique propose une méthode efficace pour réussir vos travaux en équipe et vos présentations publiques. Conçu comme un guide que l'on suit étape par étape, l'ouvrage présente, dans la première partie, des moyens concrets pour former une équipe de travail, choisir un sujet, avoir des rencontres efficaces et faire face aux difficultés qui surgissent en cours de route. La deuxième partie explique comment structurer les présentations publiques et s'assurer qu'elles sont pertinentes et intéressantes. Différents outils servant à retenir l'intérêt de l'auditoire ainsi que des moyens d'atténuer le stress sont également proposés.

Josée Jacques, psychologue,
et Pierre Jacques, enseignant
Fides Éducation



3

3_COMMENT AIDER LES VICTIMES SOUFFRANT DE STRESS POST-TRAUMATIQUE

Ce guide est conçu spécifiquement à l'intention des cliniciens œuvrant auprès de victimes de traumatisme. Il présente de façon détaillée des stratégies thérapeutiques pouvant aider les personnes qui ont vécu un événement traumatique et dont les séquelles sont devenues chroniques, généralisées et incapacitantes. Pour ce faire, il comprend de nombreux exemples de cas, des suggestions cliniques, des recommandations au thérapeute ainsi que des références aux données de recherche.

D^{re} Pascale Brillon, psychologue
Les Éditions Québec-Livres



4

4_L'ANOREXIE CHEZ LA FEMME : S'EN SORTIR

Ce livre est dédié aux femmes qui souffrent d'anorexie pour leur fournir une meilleure compréhension de la maladie et leur procurer des outils concrets pour s'en sortir. Les contextes historique, économique et social qui ont facilité l'éclosion de l'anorexie y sont abordés, en plus des facteurs déclencheurs.

Julie Leduc, psychologue
Béliveau éditeur



5

5_LE PRINCIPE DU PETIT PINGOUIN – SOUFFREZ-VOUS DE SURADAPTATION?

L'auteur de cet ouvrage s'interroge : « Souffrons-nous d'une incapacité à nous adapter à notre milieu et aux autres? » Peut-être pas, répond-il. Peut-être que ce qui nous est demandé est absurde. Peut-être que nous sommes captifs d'une logique insensée. Peut-être que nous perdons notre temps à nous ajuster à ce qui nous entoure, alors qu'il vaudrait mieux agir pour changer les choses.

Denis Doucet, psychologue
Les Éditions Québec-Livres

6_LE STRESS AU TRAVAIL – GUIDE D'AUTOOTHÉRAPIE EN DIX ÉTAPES

Pour nous aider à mieux gérer ce stress infernal, l'auteur propose une autothérapie en 10 étapes, à suivre à son rythme. À l'aide d'outils cognitifs psychophysiologiques et psychosociaux, il invite le lecteur à analyser son vécu et à découvrir ce qui l'a amené à développer des réactions indésirables. À partir d'exercices pratiques et de directives cliniques, le lecteur peut ainsi améliorer sa santé émotionnelle et retrouver son équilibre.

Abel P. Edmond, psychologue
Les Éditions Québec-Livres



6

7_L'ORIENT-EXPERT : UN GUIDE D'ORIENTATION POUR SURMONTER L'INDÉCISION

L'Orient-Expert se veut un guide d'orientation invitant le lecteur à parcourir son itinéraire personnel et à surmonter son indécision pour clarifier son choix de carrière. Cet ouvrage joue un rôle d'accompagnateur à chacune des étapes d'un voyage comportant de multiples défis : mieux se connaître, s'évaluer à sa juste valeur, explorer le monde des études et du travail, déjouer l'indécision et passer à l'action.

Isabelle Falardeau, psychologue
Septembre Éditeur



7



8

8_RECONSTRUIRE LA VIE : DÉFI ET ESPOIR POUR LES PÈRES ET LES MÈRES D'UN ENFANT AYANT UN PROBLÈME DE SANTÉ

Cet ouvrage vise à faire mieux comprendre les différences et les similitudes entre les pères et les mères dans leur expérience de vivre avec un enfant ayant des besoins particuliers, se fondant sur leur point de vue et celui des professionnels de la santé œuvrant avec eux. Il s'adresse à l'ensemble des professionnels de la santé et de l'éducation, des parents, ainsi que des étudiants de premier, de deuxième ou de troisième cycle qui s'intéressent à l'intervention auprès des familles d'enfants ayant des besoins particuliers.

Diane Pelchat, psychologue
Guérin

ERRATUM

Dans le dernier numéro de *Psychologie Québec*, nous avons malencontreusement mal identifié une des auteures du livre *Intervenir auprès d'une clientèle présentant une organisation limite de la personnalité dans un contexte de crise*. Il fallait lire D^{re} Johanne Maranda et non Joseph Maranda. Toutes nos excuses à cette auteure.

Activités des regroupements

PSYCHOLOGUES CLINIENS ET CLINIENNES DE QUÉBEC

Le Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec (RPCCQ) propose différentes activités de formation qui auront lieu à l'automne.

D'abord, les 25 septembre et 4 décembre 2013 ainsi que le 15 janvier 2014, de 19 h à 21 h, les psychologues cliniciens et cliniciennes sont invités à participer à des séminaires qui porteront sur l'ouvrage de Jean-Michel Quinodoz *La solitude apprivoisée* avec M^{me} Louise Mercier, psychologue et psychanalyste. Notez que ces séminaires sont reconnus par le programme de formation continue en psychothérapie de l'Ordre.

Ensuite, le 18 octobre prochain, le RPCCQ organise une journée de formation ayant pour thème *La mentalisation dans l'intervention psychologique – Souffrance physique ou psychique : une identité en mal de sens*. Cette formation, reconnue par le programme de formation continue en psychothérapie de l'Ordre, sera animée par la D^{re} Monique Brillon, psychologue.

Pour de plus amples renseignements sur ces activités ou pour vous inscrire, consultez le site Web du RPCCQ au www.rpccq.net.

LES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES SUR LE SITE WEB DE LA SOQUIJ


Les décisions rendues par le conseil de discipline de l'Ordre des psychologues du Québec depuis juin 2001 sont maintenant accessibles gratuitement sur le site Web de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au www.jugements.qc.ca. Pour trouver une décision, rendez-vous dans la section « Services aux citoyens » et cliquez sur « Trouver une décision ». Pour rechercher des décisions du conseil de discipline de l'Ordre des psychologues, sélectionnez « Conseil de discipline – Psychologues » parmi la liste « Tribunal ou organisme ».

SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LES PSYCHOLOGUES

Vous vivez une crise suicidaire ou une autre situation grave pouvant affecter votre fonctionnement personnel, social ou professionnel?



Composez le 1 877 257-0088, accessible en tout temps.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ce service, visitez le site Web www.ordrepsy.qc.ca/membres.



Formation continue

La Cohérence Cardiaque Professionnelle



Formateur, Docteur David O'Hare, médecin
Spécialisé en psychothérapie cognitive et comportementale. Domaine du stress, de l'aide à la prise de décision et des troubles du comportement alimentaire. Co-fondateur et actuel directeur pédagogique de l'Institut de Médecine Intégrée à Paris, fondé avec Dr David Servan-Schreiber, psychiatre. Le Dr O'Hare est l'auteur de quatre livres sur la cohérence cardiaque et ses applications.

Numéro de reconnaissance : RA00136-12
14 heures de formation continue accréditées par l'OPQ

Prochaine formation en présentiel à Montréal : 6 & 7 septembre 2013

Formation disponible en ligne prochainement
Inscrivez-vous dès maintenant

Le biofeedback par la Cohérence Cardiaque est un outil puissant pour tous les intervenants professionnels. La formation spécifique « psychologues » présente les possibilités d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement par un logiciel de Cohérence Cardiaque et l'enseignement d'une pratique personnelle simple et accessible à tous dans des indications cliniques débordant largement le stress.

Objectifs :

- Comprendre les bases physiologiques de la variabilité de la fréquence cardiaque en tant que marqueur reconnu de la santé physique et psychologique (plus de 10 000 études publiées).
- La notion de Cohérence Cardiaque comme outil de gestion émotionnelle du stress et de ses conséquences. Les exercices de respiration guidée inductrice de l'état de cohérence cardiaque.
- Développer les capacités à mettre en place la pratique régulière de la Cohérence Cardiaque chez les clients.
- L'évaluation du patient au moyen d'un logiciel de biofeedback par la variabilité cardiaque.

Informations et inscription : www.equilibios.com/formations/ info@equilibios.com (514) 932-4744

Tableau des membres

En date du 27 mai 2013

_NOUVEAUX MEMBRES

Authier, Elodie

Beaulieu, Geneviève

Bergeron, Stéphanie

Campbell, Julie Kathleen

Chenel-Beaulieu, Marie-Pier

Coisine, Amélie

Dragan, Zinaida

Dresdell, Anick

Dubé, Véronique

Havel, Alice

Izzo, Amélie

Leclerc, Bianca

Tirovolas, Anna Kristina

Vendette, Mélanie

Widdicombe, Eric

_DÉCÈS

Gagnon, Alain

Registre des psychothérapeutes

En date du 27 mai 2013

_NOUVEAUX DÉTENTEURS DE PERMIS

Adler, Richard

Asselin, Nicole

Baatz, Rosanne

Baril, Josée

Bensmihen, Karina

Béraud Bogino, Anne

Bernier, Louise

Bourke, Jane

Casa-Martin, Donna

Cassell, Joseph

Castano, Carlos Alberto

Catellier, Isabelle

Chaudhary, Ali-John

Cloutier, Julie

Côté, Roxanne

Cousineau, Isabelle

Couture, Marcel

Da Silva Guerreiro, Joao Paulo

Dalziel, Barbara

David, Marie-France

Delorme, Johanne

Duguay, Lise

Dumais, Caroline

Dunn, Sylvie

Ferretti, Pasqualina Alicandro

Fortier, Nicole

Garon, Josette

Gauthier, Anne Marie

Gauthier, Marie-Pierre

Gérin, Marie-Ève

Girod, Vincent

Goyer, Annie

Grimard, Julie

Hakim Golden, Colette

Hakobyan, Ruzanna

Héту, Édith

Hulley, Mary

Joly, Emanuelle

Kerr, Marie-Annick

Lajoie, Thérèse

Laprise-Mougeot, Marika

Lefort, Marie-Suzanne

Lemay, Guy

Lepage, Jean

Lépine, Joanne

Marcil, Michelle

Marcotte, Pascal

Martineau, Yvan

Moskovici, Blanche

Nissan, Zvi

Ouellet, Carole

Perlman, Sheree

Pham-Thi, Huê-Tâm

Picard, Catherine

Pluot, Sylvie

Richard, Mélanie

Ruelens, Danielle

Salmon, Deborah

Samson, Lyne

Saraga, Henri Albert

Savoie, Eric

Simard, Alain

Snow, Shelley

Stark, Vikki

Steinberg, Blema

St-Laurent, Lucette

Tanguay, Denise

Tellier, Monique

Petites annonces

À LOUER/À PARTAGER

Bureaux à louer ou à partager, chemin Queen-Mary.

Édifice professionnel, bureaux bien isolés, bien aménagés, toilettes privées, occupation flexible, prix avantageux. Tél. : 514 909-2809.

Sous-location à Saint-Lambert. À l'heure, à la journée ou hebdomadaire. Deux beaux bureaux, grands, éclairés, tranquilles, vue sur parc. Disponible maintenant. 514 966-2139.

Vieux-Terrebonne – Bureaux à louer.

Services complets indus, meublés, climatisation. Possibilités de références de clients et d'échanges avec plusieurs collègues. René M. Forget : 450 964-1794 ou forget17@videotron.ca.

Blainville – Bureaux à louer. À l'heure ou par blocs, avec ou sans bail, à l'aide d'un système de réservation en ligne sur le Web! Facilité d'utilisation et flexibilité de location pouvant être modifiée à la dernière minute. Environnement contemporain; insonorisation supérieure. Équipe de plusieurs professionnels. www.centreprofessionnel familialia.com; 514 962-3311.

Vaudreuil-Dorion ou Valleyfield – Recherchons psychologues pour la pratique privée, clientèle variées. TCC un atout, références possibles. Blocs d'heures, à la journée ou temps plein june.dube@bellnet.ca.

À louer – Rue Cherrier, métro Sherbrooke. Bureaux rénovés, meublés, au rez-de-chaussée d'une maison victorienne. Journées et modalités de location. 514 598-5423 ou 514 523-9483.

Québec – Bureau disponible à l'heure, au mois ou à l'année situé sur Grande-Allée, près de Cartier. Plancher bois franc, plafond de 9 pieds. 418 809-7544.

Bureau à partager situé à six minutes à pied du métro Longueuil. Clinique multidisciplinaire (psychologues, kinésithérapeutes, nutritionniste, infirmières, médecin, etc.). Meublé, climatisation, Internet, cuisinette, salle d'attente, toilette privée. Possibilité de références. Excellent secteur professionnel. Bien aménagé, entièrement rénové. Chaleureux, ensoleillé et agréable. Stationnement gratuit. Renseignements : 514 792-5387.

Blainville – À louer/sous-louer. Beaux bureaux rénovés dans édifice médical. Bien situé. Salle d'attente, cuisinette et toilette privée. Boiserie, fenêtres, foyer. Possibilité de références. 450 508-4778.

Centre de psychologie René-Laënnec – Bureau à louer dans polyclinique médicale René-Laënnec. Édifice de prestige situé à ville Mont-Royal, tout près de la station de métro Acadie. Accès routier facile pour toute la clientèle du Grand Montréal. Stationnement gratuit. Équipe de psychologues. Communiquez avec Jean-Louis Beaulé. Bureau : 514 735-9900. Cellulaire : 514 992-6972.

Laval – Bureaux insonorisés, meublés et climatisés. Près des autoroutes, Internet, cuisinette, salle d'attente, stationnement gratuit, plusieurs modalités de location. 514 502-4381, info@cliniquelaval.com, www.cliniquelaval.com (onglet Bureaux).

Québec – Bureaux à louer sur Grande-Allée. Rénovés, meublés, accueillants. Salle d'attente. Location à l'heure, demi-journée ou journée. Conditions souples, possibilités de références. 418 682-2109.

Bureaux à louer – Laval. Édifice médical centralisé et sécuritaire. Meublés, spacieux, bien fenestrés. Salle d'attente et cuisinette équipée. Insonorisation supérieure et climatisation. Clientèle adulte. Au bloc, à la journée ou à forfait. Visitez notre site Web au <http://allardcadieux.ca> ou appelez au 450 663-7222.

Westmount – Bureaux à louer. Sainte-Catherine Ouest (coin Greene), métro Atwater. Suite nouvellement aménagée, partagée par psychologues. Salle d'attente, cuisine. Temps plein/partiel. Mélanie : 514 622-2068.

Espaces de bureaux de qualité supérieure à prix concurrentiels disponibles dans le District 23, sur la Rive-Nord de Montréal. Vous y trouverez un grand nombre de bureaux locatifs ainsi que des condos commerciaux. Peu importe le type de services professionnels que vous offrez, le District 23 est un emplacement idéal. Saisissez l'opportunité de vous démarquer : réservez votre espace au 514 209-2256. <http://www.district23.ca>. Voyez également notre autre projet au <http://polycliniquedesgenerations.com>.

Clinique de psychologie regroupant psychologues et professionnels connexes (sexologue, conseillère d'orientation, avocat-médiateur et nutritionniste); travailleurs autonomes. Édifice professionnel calme, facile d'accès et au cœur d'un secteur commercial/professionnel névralgique de l'Est de Montréal. Plusieurs modalités locatives. Climatisé, insonorisé, meublé/décoré, Internet, stationnement, frigo/micro-ondes, etc. 514 903-4420.

Bureau de consultation disponible dans une clinique médicale privée située à L'Assomption (10 minutes de Repentigny). Idéal pour psychologue. Location par jour ou mensuelle. Bureau luxueux. Service de prise de rendez-vous par la réceptionniste inclus. Téléphone : 450 589-3232, natacha70_1@msn.com.

Québec, Lebourgneuf – Bureaux à louer : www.pierredassise.wordpress.com. Maison ancestrale dédiée à l'intervention psychologique. Équipe multidisciplinaire stimulante. Climatisés, insonorisés. Prix compétitifs. thierryblond@hotmail.com ou Lucien Knobel : 418 271-1807.

Plusieurs bureaux à louer dans un petit centre professionnel situé en face du Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu. Salle d'attente. Accès à la salle de conférence. Tout inclus : taxes d'affaires, entretien ménager, chauffage et électricité. De 380 \$ à 525 \$/mois. D. Bonin : 438 390-4187 ou 514 277-7233.

Centre professionnel du Plateau Mont-Royal. Une équipe d'expérience : psychologues, experts, conseillers d'orientation, avocats, médiateurs et autres. www.cppm.ca ou 514 848-1724.

Vieux-Montréal – À partager, suite avec 2 bureaux fermés (1 occupé par sexologue), salle d'attente, cuisinette, salle de réunion, téléphone, télécopieur, Internet. 1000 \$/mois. Pascale : 514 690-5295.

Shawinigan – À louer, bureau neuf, spacieux (15 pi X 12,5 pi avec fenêtre), meublé. Temps complet/partiel. Idéal pour personne débutant pratique privée. Possibilité de références. 819 539-0009.

Bureaux à louer – Ahuntsic. Temps plein ou partiel, meublés ou non, insonorisés, climatisés, près du métro, service téléphonique, Internet, stationnement privé et entretien ménager inclus. François Baillargeon : 514 387-5005.

Métro Berri – Trois bureaux ensoleillés, décorés 2013. Temps complet et blocs horaires disponibles. Ascenseurs, Internet et cuisinette. Richard Asselin, psychologue : 514 553-6881.

Chaleureux bureau à sous-louer. Salle d'attente, plusieurs disponibilités, grande fenêtre, à deux pas du métro Sherbrooke. 514 217-9222 ou 514 577-7070.

Saint-Lambert – Bureau à sous-louer.

Meublé, stationnement. 10 \$ l'heure. Téléphone : 450 923-5906 ou 450 671-4427.

Bureau à partager face au métro Laurier.

Spacieux, bien aménagé, clair et insonorisé. Environnement professionnel. Location à la journée. Disponible 1^{er} avril. Christiane : 514 303-0961.

Cherrier – Bureaux rénovés à sous-louer

au rez-de-chaussée d'une maison victorienne. Une minute du métro Sherbrooke. Plusieurs modalités de sous-location. Accès Internet, imprimante, cuisine, etc. 514 581-2405 ou 514 814-4515.

Bureau à partager – Espace personnalisé au rez-de-chaussée d'un triplex, à deux pas du métro Outremont, face à un joli parc. Location par blocs horaires, disponible à partir du 1^{er} juillet. Communiquez avec Bernard Couët au 514 277-5970.

Grand bureau de psychothérapie, au CSRE, métro Vendôme. Fauteuils/divan, vue sur la montagne, ascenseurs, café en bas. Libre mercredi, 8 à 8. 514 484-4366.

Petit bureau bien éclairé avec salle d'attente près de l'hôpital Charles-LeMoine. Mardi, mercredi, vendredi. Édifice de professionnels de la santé, belle offre. 450 748-2590.

Vieux Boucherville – Bureau à partager.

Disponibilité de location : mardi (jour) et mercredi (jour et soir). 450 449-6776.

Promenade Fleury – Ahuntsic. Bureau chaleureux au décor soigné à sous-louer. Diverses modalités de location. Climatisé, code de sécurité à l'entrée, Internet. Possibilité de références. 514 384-5000.

Bureau à louer – Au cœur de Boisbriand. Clinique avec professionnels de la santé. Grand bureau neuf, beaucoup stationnement et visibilité. Tout inclus. 450 621-4428.

Laval – Bureaux à louer dans un centre professionnel à proximité du métro Cartier avec stationnement, salle d'attente, cuisinette. 450 669-2024 ou 514 755-2024.

Métro Mont-Royal – Magnifique édifice centenaire, pièce ensoleillée, plancher de pin, ambiance chaleureuse, terrasse. Temps plein, partiel ou blocs. Références possibles et supervision. 514 273-7705.

Laval – Bureau à sous-louer, à cinq minutes du métro Cartier, disponible les mercredis. Meublé, climatisé, salle d'attente, cuisine, stationnement. Très bon prix. 514 220-6590.

À louer – Bureau rénové, meublé, insonorisé, édifice professionnel. Centre-ville de Sainte-Thérèse. Libre immédiatement. Temps plein. Pascale Petit : 514 236-5638.

Aide psychologique Rive-Sud est à la recherche d'un(e) neuropsychologue ou psychologue pour évaluations. Local à louer journée ou mois complet. Équipe multidisciplinaire. Ginette : 514 571-8871.

Bureaux à louer – Saint-Hubert. Édifice professionnel, bureaux aménagés et insonorisés avec salle d'attente. Téléphone, chauffage, climatisation et stationnement inclus. Possibilité de vous afficher. Prix raisonnable et diverses modalités de location. Situé sur boulevard Cousineau, près de la 116. Merci de laisser un message : 514 377-3082, 438 391-2422 ou airlibre@videotron.ca.

Westmount (métro Atwater) – Sous-location. Bien meublé, salle d'attente partagée. Édifice professionnel haut de gamme. Disponible 2 jours, 2 soirs et samedi. Photos disponibles. jnblack@videotron.ca.

Bureau à partager ou à sous-louer – Temps partiel. Métro Laurier, meublé, climatisé, insonorisé, impeccable, salle d'attente. Sylvia Fricard, travailleuse sociale – psychothérapeute : 514 759-0266.

À sous-louer – Grand bureau, très éclairé, situé sur l'avenue du Mont-Royal Est (coin Garnier). Disponible maintenant, les lundis, jeudis et vendredis. Louise : 514 523-7553.

Plateau – Bureaux à louer, insonorisés, chauffés/climatisés, meublés, Internet. Location par blocs, équipe clinique dynamique, possibilités de références, supervision et réunions cliniques. 514 678-5747, www.cepsychologie.com.

Westmount – Office to share/Bureau à partager. Bright, cosy and well-soundproofed. In a professional, well-maintained building. On Sherbrooke near Atwater metro. / Très éclairé, chaleureux et bien insonorisé. Dans un bel édifice, agréablement aménagé et entretenu. Situé sur la rue Sherbrooke, près du métro Atwater. Internet, téléphone. Jersey : 514 233-5377.

Québec – Chemin Sainte-Foy. Près autoroutes, bureau spacieux, meublé, fenêtré, climatisé. Salle d'attente, stationnements. 2 jours, 3 soirs. 280 \$ par mois. 418 659-7046.

À Sainte-Julie – Bureau à sous-louer, 1 à 2 jours/semaine. Situé dans un centre professionnel, accès facile. 514 233-8365.

Lasalle, près de Verdun – Bureaux à louer. Immeuble lumineux et chaleureux. Stationnements, transport en commun, salle d'attente, salle de réunion. Diverses modalités de location. 514 893-9894.

Québec – Bureau haut de gamme dans le secteur Lebourgneuf. Sous-location flexible de jour et de soir. Stationnement gratuit, Internet, climatisation. arozon@courtaide.com ou 418 580-2522.

Vieux Longueuil, rue Saint-Charles – Bureau meublé ou non avec équipe de psychologues. Possibilité de références. Bâtiment en pierre de 1800 à proximité du métro Longueuil, du pont Jacques-Cartier et de la 132. Facilité de stationnement. Accueillant, éclairé, climatisé, bonne ventilation, insonorisé, salle d'attente et cuisinette. Renseignements : 450 677-3139.

Beau bureau à partager. Entrée privée, vestibule, salle d'attente, cuisinette équipée, toilette. Quatre fenêtres, plancher marquetier, jardins. Meublé. Stationnement. Bachelor triplex. Cartierville/Saint-Laurent. Excellent prix. 514 702-1385, 438 274-0149.

Clinique de psychologie à Québec située au centre d'affaires Le Mesnil. Magnifiques bureaux fenestrés et aménagés pour professionnels (psychologues, psychothérapeutes, etc.) de la santé (membres d'un ordre professionnel). Nous offrons les avantages suivants : location clé en main (assurances, Internet, téléphone, meubles, visibilité), secrétaire, service de références, salles d'attente spacieuse, cuisinette, salle de conférence, milieu dynamique avec une équipe d'une vingtaine de professionnels. Possibilité d'un statut de travailleur autonome, employé ou salarié. Clientèle variée, divers services offerts (psychothérapie, évaluation, supervision, formation et autres projets).

Bureaux à louer – Outremont, chaleureux, spacieux, non-meublés, chauffés, climatisés et insonorisés salle d'attente meublée, toilettes, grand garde-robe. Équipe de psychologues à compléter. Location pour septembre. 514 274-1839 ou e.kennedy@videotron.ca.

Trois-Rivières – Bureau à louer au centre-ville, sur la rue Bonaventure. Édifice avec cachet, grande fenestration, stationnement. Possibilité d'ameublement. 819 690-2702.

_PSYCHOLOGUES RECHERCHÉ(E)S

Centre de consultation psychologique et éducationnelle (CCPE), Montréal. Nous recrutons : poste de psychologue clinicien pour adulte à temps partiel ou à temps plein et poste de psychologue pour enfant avec spécialité pour l'évaluation et/ou l'intervention. Voir les spécifications au : www.ccpeweb.ca/recrutement. Faites parvenir votre CV à : recrutement@ccpeweb.ca.

Recherchons psychologues adhérant à des valeurs communautaires. Clinique de psychothérapie à Sainte-Thérèse. 25 \$/entrevue. Visitez www.rssoleillevant.org. Renseignements ou CV : infoccp@bellnet.ca.

Saint-Constant – Psychologue recherché pour enfants, adolescents, adultes pour une clinique privée avec ou sans expérience. Références fournies. Possibilité de supervision. Communiquez avec Suzanne Bibeau : 450 633-0022.

Clinique TDAH de Montréal : nous sommes à la recherche d'un(e) psychologue intéressé(e) à louer bureau à temps partiel, qui souhaite travailler avec adolescents, adultes, couples et faire partie d'une équipe multidisciplinaire. Les locaux sont modernes et bien insonorisés. Location possible le vendredi et blocs de soir. Loyer inclus : téléphone, télécopieur, photocopieur, climatisation, cuisine, Wi-Fi, possibilité de références. Nous sommes spécialisés dans le TDAH et problématiques associées, mais contactez-nous même si vous n'avez pas de connaissance du TDAH. Pour en savoir plus, visitez notre site Internet au cliniquetdah.com. Renseignements : Isabelle Lajoie au 514 800-8324, poste 301. Au plaisir!

Le CÉNAA (Centre d'évaluation neuropsychologique et d'aide à l'apprentissage) recherche des psychologues pour la clientèle des enfants TSA (diagnostic et intervention). Travail en interdisciplinarité, formation et supervision disponibles. Travailleurs autonomes, publicité et références incluses. 450 907-3339, 514 265-8383, www.cenaa.ca.

Clinique multidisciplinaire pour enfants et adolescents située à Saint-Jean-sur-Richelieu. Recherchons neuropsychologue et psychologue pour compléter l'équipe. Faites parvenir votre CV à : info@aux1001astuces.com.

Poste temps partiel à offrir : un/une psychothérapeute à temps partiel, dynamique et professionnel pour équipe Xpress Doc à Laval. www.xpressdoc.ca.

La Clinique médicale Place Beaumont de Brossard recherche psychologue pour combler un poste vacant (2-5 jours disponibles). Carmen St-André, M.D., responsable : 450 465-8937.

Psychologues recherchés. Service populaire de psychothérapie. Supervision offerte. Plusieurs autres avantages (24 à 25 \$/entrevue). Envoyez CV : spp@cooptel.qc.ca. Consultez l'offre complète au www.spp-laval.qc.ca.

_FORMATIONS OFFERTES

Hypnose et psychothérapie éricksonienne. Ateliers offerts dès septembre 2013 par l'Institut Milton H. Erickson de Montréal et donnés par la D^e Liliana Cané, psychologue. Apprendre à utiliser l'hypnose comme outil d'accélération et d'approfondissement de la psychothérapie. Maîtriser l'hypnose et la communication stratégique éricksonienne (accompagnement conscient et inconscient, métaphores, travail avec les résistances, etc.) dans les traitements de diverses pathologies. Approche motivationnelle centrée sur les émotions positives intégrable à toute orientation théorique en psychothérapie. Didactique intégrée : théorie, pratique et supervision clinique. Approuvée pour 90 heures de formation continue en psychothérapie (OPQ). Formation sur deux ans. Renseignements : www.imhem.com et milton.erickson.montreal@gmail.com.

_SERVICES OFFERTS

Supervision en thérapie cognitivo-comportementale offerte par Isabelle Boivin, Ph. D., psychologue. Bureau à Montréal. Approche intégrative, problématiques et modalités de supervision diverses. 514 609-0206, isabelle.boivin71@gmail.com.

Supervision clinique d'orientation analytique et psychodynamique, offerte individuellement et en groupe par Joanne Gagnon, D. Ps., psychologue. Psychothérapeute en bureau privé depuis 1974, intervenante clinique en milieu hospitalier (psychiatrie externe) et en milieu scolaire (collégial). Destinée aux psychologues et aux psychothérapeutes. Évaluation préalable des besoins. Téléphone : 514 773-4000. Courriel : gagnonj@axion.ca.

Supervision psychothérapie enfant et adolescent. Approche psychodynamique. Supervision d'évaluations à l'aide de tests projectifs. Montréal (Ahuntsic). Plus de 35 ans d'expérience. Gérald Lajoie, M. Ps. : 514 756-1208.

_À VENDRE

Psychologue proche de la retraite souhaite céder pratique privée florissante, établie depuis 25 ans dans Lanaudière/Laurentides avec ou sans immeuble. Coaching offert. lgdemonfort@hotmail.com, 450 439-3922.

Outremont – www.durocher-lajoie.com. À vendre : 5 bureaux divisés pour professionnel. Clé en main, bonne localisation. 617 000 \$ + tx. Robert Charron, ctr. imm/SuttonImmobilier : 514 529-1010.

La fatigue et la satisfaction de compassion

Bruno Fortin, psychologue à l'Unité de médecine familiale Charles-Lemoyne

Le cas clinique

La cliente travaille depuis deux ans dans une ressource communautaire au sein d'un milieu où règnent les gangs de rue. Sa clientèle est témoin ou victime quotidiennement de meurtres ou de tentatives de meurtre, de violences de toutes sortes et d'agressions armées. Après une rencontre avec une jeune fille de 12 ans traumatisée par la vue de la mort de ses parents, la cliente s'est mise à douter de plus en plus de l'utilité et du sens de son travail. Elle rêve aux situations décrites et se sent envahie et vit de l'insécurité. Elle est devenue hypervigilante envers les moindres signes pouvant être interprétés comme une menace et elle évite tout ce qui pourrait être risqué. Elle adopte une vision de plus en plus négative du monde qui l'entoure et son conjoint lui a signalé à quelques reprises qu'elle n'est plus la femme qu'elle était.

La recherche le dit

Figley a introduit en 1995 le concept de fatigue de compassion résultant du désir d'aider une personne souffrante ou traumatisée (Craig et Sprang, 2010). L'engagement empathique amènerait une réaction traumatique chez l'aidant. Ce phénomène est aussi décrit comme un stress traumatique secondaire ou une traumatisation vicariante. L'état de la littérature ne permet pas de différencier ces concepts. Ils se distinguent toutefois de l'épuisement professionnel (Slocum-Gori et coll., 2011), qui peut amener au sentiment d'insatisfaction, d'inefficacité, d'impuissance, de dépersonnalisation et de détresse psychologique, mais qui ne comprendra pas les symptômes secondaires de stress post-traumatique tels que les rêves envahissants, l'évitement et l'hypervigilance (Sprang, Clark et Whitt-Woosley, 2007).

Craig et Sprang (2010) relatent des études où 100 % des travailleurs humanitaires ont rapporté la fatigue de compassion comme une conséquence de leur travail, où 27 % des gestionnaires de cas en santé mentale dans la communauté qui travaillaient auprès des personnes traumatisées ont vécu un stress extrême résultant de leur travail et où 67 % des intervenants en trauma lors de l'attentat à la bombe d'Oklahoma City ont souffert des symptômes de stress post-traumatique.

Le pourcentage de personnes traumatisées dans sa clientèle, le temps d'exposition au traitement des personnes traumatisées et une histoire personnelle d'exposition à un trauma augmenteraient la vulnérabilité à une fatigue de compassion, tout comme le fait de travailler dans un milieu isolé. Sprang, Clark et Whitt-Woosley (2007) rapportent une vulnérabilité particulière chez les femmes.

Les facteurs de protection comprennent la formation spécialisée, la supervision clinique, la perception d'efficacité personnelle, la différenciation émotionnelle, les années d'expérience, un apprentissage de la gestion du transfert et du contre-transfert et la disponibilité du soutien social. Alkema, Linton et Davies (2008) recommandent l'utilisation d'une variété de stratégies holistiques pour prendre soin de soi, incluant par exemple l'adaptation de l'environnement, le développement d'un réseau social agréable et offrant du soutien, un équilibre entre les vies personnelle et professionnelle, un sommeil suffisant et une saine alimentation.

Les variables permettant d'atteindre la satisfaction de compassion étaient plus spécifiquement celles qui couvraient les besoins émotionnels et spirituels et qui soutenaient un équilibre entre les vies personnelle et professionnelle.

À l'opposé de la fatigue de compassion, nous trouvons le terme de satisfaction de compassion pour décrire le plaisir associé à la capacité de faire son travail efficacement. Craig et Sprang (2010) signalent que 33 travailleurs sur 95, spécialisés dans l'intervention en contexte de désastre, ont rapporté que leur travail leur donne le sentiment de se développer comme personne. Dans une analyse qualitative, Hunter (2012) rapporte que la satisfaction de compassion et la résilience vicariante compensent pour l'exposition au traumatisme d'autrui. L'exercice de l'empathie et de la résonance émotionnelle permet un degré de connexion plus profond avec le client, pourvu que ce dernier s'investisse aussi dans la démarche thérapeutique.

Trois approches obtiennent des résultats reconnus par la recherche dans le traitement du stress post-traumatique : la thérapie d'exposition, les interventions cognitivo-comportementales et la thérapie de désensibilisation et de retraitement par le mouvement oculaire. La formation dans une de ces trois approches augmenterait le sentiment d'efficacité personnelle tout en améliorant les résultats thérapeutiques. Craig et Sprang (2010) ont démontré que l'utilisation de ces approches diminue la fatigue de compassion et l'épuisement professionnel et augmente la satisfaction de compassion. Cela peut s'expliquer en partie grâce à la création d'un réseau de soutien particulièrement important pour les intervenants travaillant dans un milieu isolé.

Après une thérapie brève orientée vers les symptômes, la patiente évoquée au début de l'article a entrepris une formation et une supervision structurée dans une des approches mentionnées. Cela lui a fourni un cadre théorique qui l'a aidée à mieux comprendre les limites et l'étendue de sa zone de pouvoir et à se sentir plus compétente en sachant quoi faire vis-à-vis de situations qui peuvent sembler désespérantes.

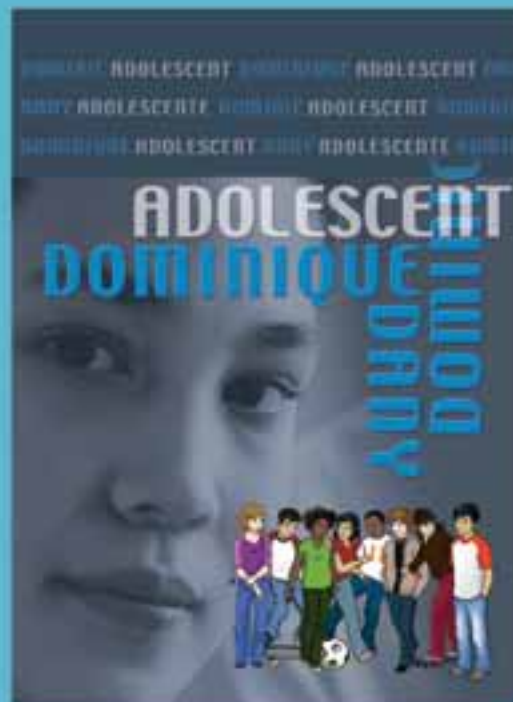
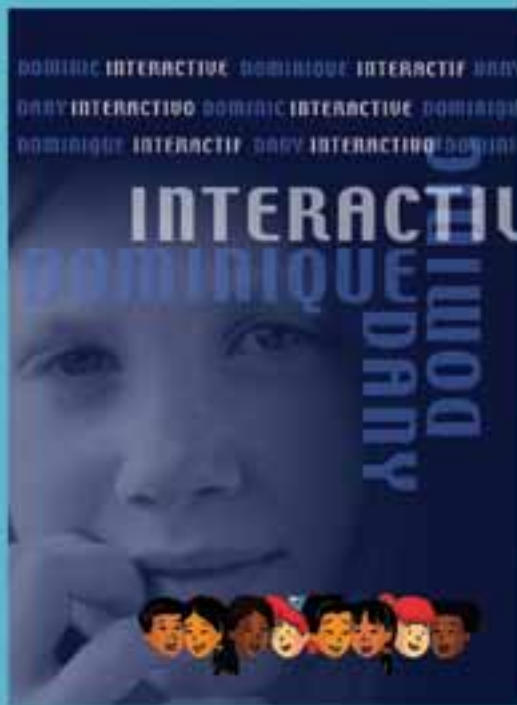
Vous pourrez trouver ces articles complets ou leurs résumés à partir de la base de données EBSCO.

_Bibliographie

- Alkema, K., Linton, J. M., et Davies, R. (2008). A Study of the Relationship Between Self-Care, Compassion Satisfaction, Compassion Fatigue, and Burnout Among Hospice Professionals. *Journal of Social Work in End-of-Life & Palliative Care*, 4, 2, 2008, 101-119.
- Craig, C. D., et Sprang, G. (2010). Compassion Satisfaction, Compassion Fatigue, and Burnout in a National Sample of Trauma Treatment Therapists. *Anxiety, Stress & Coping*, 23, 3, May 2010, 319-339.
- Hunter, S. V. (2012). Walking in Sacred Spaces in the Therapeutic Bond: Therapists' Experiences of Compassion Satisfaction Coupled with The Potential for Vicarious Traumatization. *Family Process*, 51, 2, 2012, 179-192.
- Slocum-Gori, S., Hemsworth, D., Chan, W. W. Y., Carson, A., et Kazanjian, A. (2011). Understanding Compassion Satisfaction, Compassion Fatigue and Burnout: A Survey of the Hospice Palliative Care Workforce. *Palliative Medicine*, 27, 2, 172-178.
- Sprang, G., Clark, J. J., et Whitt-Woosley, A. (2007). Compassion Fatigue, Compassion Satisfaction, and Burnout: Factors Impacting a Professional's Quality of Life. *Journal of Loss and Trauma*, 12, 259-280.

Dominique Interactif

Un test indispensable pour évaluer les enfants et les adolescents



Un test:

- en interaction directe avec le jeune
- qui sollicite de multiples localisations cérébrales
- qui donne accès à l'univers des jeunes
- qui fournit un profil basé sur le DSM-IV
- entièrement développé et validé au Québec

Le test comprend:

- le programme sur CD-ROM ou internet
- des passations sur clé USB ou internet

Nous recyclons!

Clé USB retournée = 2 passations gratuites



D.I.M.A.T. INC

TÉLÉPHONE: 1 866 540-9255 • TÉLÉCOPIEUR: 514 482-0806

WWW.DOMINIC-INTERACTIF.COM

Narcissisme et Estime de Soi

*aspects neurodéveloppementaux
et implications pour la psychothérapie*

Avec **Gilles Delisle, Ph.D.**

- De l'attachement à l'estime de soi : trajets théoriques et cliniques
- Narcissisme et relations d'objet : les classiques à l'épreuve des neurosciences
- Neurodynamique des affects narcissiques et pathologies de la personnalité
- La régulation thérapeutique des affects narcissiques
- Mémoire narrative et herméneutique de l'estime de soi
- La compétence affective du psychothérapeute et les transferts narcissiques

QUÉBEC : les 19 et 20 décembre 2013
325 \$ (plus taxes)

MONTRÉAL : les 23 et 24 janvier 2014
325 \$ (plus taxes)

Les places sont limitées



*L'humanité de la conscience
n'est pas du tout dans ses pouvoirs
mais dans sa responsabilité.
Dans l'obligation à l'égard d'autrui :
c'est l'autre qui est premier.*

EMMANUEL LEVINAS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

(514) 481-4134

administration@cigestalt.com

CIG
CENTRE
D'INTÉGRATION
GESTALTISTE